



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

**54<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 19 novembre 2007, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Kerim ..... (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Al Bayati (Iraq),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Points 71 et 72 de l'ordre du jour (suite)**

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**  
[Rapport du Secrétaire général (A/62/324 et Corr.1)]

- a) Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire d'urgence fournie  
par les organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général (A/62/72,  
A/62/83, A/62/87 et A/62/323)**

- b) Assistance économique spéciale à certains  
pays et à certaines régions**

**Rapport du Secrétaire général (A/62/310)**

- c) Assistance au peuple palestinien**

**Rapport du Secrétaire général (A/62/82)**

- d) Renforcement de la coopération internationale  
et coordination des efforts déployés  
pour étudier et atténuer le plus possible  
les conséquences de la catastrophe de  
Tchernobyl**

**Rapport du Secrétaire général (A/62/467)**

**Projet de résolution (A/62/L.12)**

**Aide aux survivants du génocide de 1994  
au Rwanda, en particulier aux orphelins,  
aux veuves et aux victimes de violences sexuelles**

**Rapport du Secrétaire général (A/62/310)**

**M. Davide** (Philippines) (*parle en anglais*) :  
Permettez-moi avant tout de faire part de la solidarité  
des Philippines au Gouvernement et au peuple  
bangladais en cette heure de tristesse et de souffrance  
causées par le cyclone qui vient de dévaster leur pays.  
Les Philippines expriment leur sincère sympathie aux  
victimes et promettent au Bangladesh et à sa  
population de prier et de formuler le vœu qu'ils  
surmonteront promptement cette catastrophe.

Les Philippines félicitent le Secrétaire général de  
son rapport présenté au titre du point 71 de l'ordre du  
jour, intitulé « Renforcement de la coordination de  
l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes  
fournis par les organismes des Nations Unies, y  
compris l'assistance économique spéciale », publié  
sous la cote A/62/87. Nous adhérons pleinement à ses  
conclusions et recommandations, étant donné la gravité  
des catastrophes pouvant être liées aux changements  
climatiques, et la nécessité d'axer les efforts sur les  
pays en développement. Cela est particulièrement vrai  
s'agissant de leurs citoyens les plus vulnérables, car les  
pays en développement se heurtent à de grandes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



difficultés et contraintes pour surmonter les effets immédiats de ces catastrophes, non seulement pour atténuer les conséquences inévitables des catastrophes naturelles, mais aussi pour arrêter des mesures et adopter des stratégies qui rendraient moins douloureuse l'adaptation à leurs conséquences. Dans le même temps, ils doivent travailler à mettre en place une planification préalable à de futures catastrophes.

Les Philippines prennent tout particulièrement note du rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire et l'appui au relèvement fournis aux Philippines dont fait état le rapport publié sous la cote A/62/310. Ma délégation lui sait gré de la description exhaustive de l'aide fournie par l'ONU au moment de la marée noire déclenchée par le naufrage, le 11 août 2006, d'un pétrolier au large de la côte sud-ouest de la province de Guimaras, dans le centre des Philippines, province proche de ma province d'origine, Cebu.

Je me trouvais encore aux Philippines lorsque ce tragique incident s'est produit; il faudra des années pour réparer les graves dégâts causés par cette catastrophe maritime sans précédent et pour reconstruire les zones sinistrées. Les Philippines prennent également note des recommandations et des conclusions du Secrétaire général, qui constitueront sans aucun doute un message fort pour la communauté internationale afin qu'elle poursuive son action humanitaire.

Mon pays remercie le Secrétaire général de son rapport sur les Philippines et tient à dire qu'il se sent redevable vis-à-vis de tous ceux qui ont réagi immédiatement en offrant leur aide à mon pays, aussi bien sur le plan bilatéral que par l'entremise du système de Nations Unies, en particulier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNICEF, au cours de la phase de relèvement après la catastrophe. La mission d'évaluation rapide des besoins déployée par le PNUD, avec la participation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et du Bureau de la défense civile du Gouvernement philippin, a permis d'établir un rapport d'évaluation du relèvement qui s'est avéré être un outil essentiel pour décider des mesures à prendre. Toute l'aide apportée aux Philippines, notamment celle fournie aux personnes directement affectées par la marée noire, a atténué les conséquences tragiques de la catastrophe. On dit que la gratitude vient du cœur. Dans ce sens, le nôtre déborde de gratitude.

En dépit de tout cela, au paragraphe 60 de son rapport, le Secrétaire général conclut comme suit :

« Pour atteindre les objectifs à moyen terme, un appui supplémentaire important reste nécessaire, comportant notamment : la restauration complète de l'environnement endommagé; la poursuite du développement et le renforcement des programmes relatifs à des moyens de subsistance différents; l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe; la planification préalable aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets pour établir des communautés capables de résister aux catastrophes; et la promotion du développement dans le secteur du tourisme. »

Plus d'un an après cette terrible catastrophe, la province de Guimaras, sa population et son économie sont encore bien loin d'un retour à la normale et de l'avenir radieux qui leur était promis. Les opérations de récupération du pétrole de la coque coulée du MT Solar 1 ont pris fin en avril de cette année, moins de 5 000 litres d'hydrocarbures de soute ayant été récupérés sur un total de 2,1 millions de litres. Cela signifie que la quasi-totalité du pétrole que contenait le pétrolier s'est déversée dans les eaux cristallines de la province de Guimaras. Il peut sembler difficile de qualifier cette énorme quantité – 2,1 millions de litres – de simple « rejet de pétrole »; contrairement à un rejet qui peut être facilement épongé, les effets pernicieux de cette marée noire continueront de se faire sentir pendant de nombreuses années.

Nous n'avons pas besoin de nous appesantir sur les conséquences évidentes d'une pollution au pétrole pour l'environnement et la santé humaine, notamment pour les affections respiratoires. Mais il convient de noter que la première évaluation rapide de la marée noire, réalisée par l'Université des Philippines à Visayas, a également identifié d'importants effets psychosociaux sur les conditions de vie à cause de la perte d'habitat et des énergiques efforts de nettoyage entrepris. Il reste encore à évaluer et à expliquer leurs conséquences à long terme sur la santé humaine et sur l'environnement. Sur le plan économique, l'impact le plus direct de la marée noire reste le fait que la population affectée a perdu ses moyens d'existence.

Une étude présentée récemment au neuvième Symposium national sur les sciences marines, tenu le mois dernier, a révélé une diminution de 65 % des stocks de poissons dans les eaux de Guimaras depuis

l'incident d'août 2006. Le Département philippin de l'environnement naturel et des ressources naturelles, ainsi que des experts de la mangrove, ont également signalé la mort d'au moins 600 arbres parvenus à maturité, dans la mangrove, où les poissons se reproduisent et se nourrissent. Ces conclusions semblent corroborer les observations et les plaintes des pêcheurs et des résidents des régions touchées, qui signalent que le volume de leur pêche a considérablement diminué.

Le secteur local du tourisme ne s'est pas non plus encore relevé de la catastrophe, le nombre de touristes dans la région ayant diminué par rapport aux années précédentes. Même si l'on estime que seulement 20 % environ du tourisme balnéaire ont été effectivement affectés par la marée noire, d'autres lieux de villégiature sur l'île ont souffert de l'impression que toute l'île avait été polluée par des boues d'hydrocarbures. Malheureusement, même les indemnités versées par le Fonds international d'indemnisation pour la pollution pétrolière ont été qualifiées d'insuffisantes en ce qui concerne tant leur montant que leur couverture.

En dépit de la triste et douloureuse réalité que je viens de décrire, l'optimisme est pourtant de mise, tout comme la détermination des autorités locales et de la population de Guimaras à lutter contre l'adversité. La communauté internationale et le gouvernement national ont établi des plans et des programmes afin d'accélérer le relèvement, et la société dont le pétrole a causé ces problèmes, PETRON, demeure pleinement engagée dans le relèvement. Nous espérons que PETRON, après avoir entendu ici la mention de son nom, fera davantage.

Ma délégation espère que la communauté internationale et le système des Nations Unies continueront de nous fournir une aide et des conseils, selon les besoins, en vue du rétablissement total de l'environnement et de la population de Guimaras. Leur action donnera aussi de l'espoir aux États et aux peuples victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

**M. Čekuolis** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne. Je voudrais, en outre, formuler les observations suivantes.

La Lituanie remercie le Secrétaire général du rapport qu'il a présenté pour examen au titre du point

71 d) de l'ordre du jour. Nous appuyons les conclusions de ce rapport et nous saluons les efforts déployés par toutes les parties concernées participant à l'étude, à l'atténuation et à la réduction des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Il y a en Lituanie un certain nombre de personnes touchées par la catastrophe de Tchernobyl, 6 000 d'entre elles appartenant à la catégorie des personnes à haut risque et souffrant de ses conséquences, étant donné qu'elles ont participé directement aux activités de nettoyage et d'élimination des conséquences de cette catastrophe nucléaire.

En coopération avec les organisations non gouvernementales pertinentes qui œuvrent au nom des victimes, le Gouvernement lituanien met en œuvre un certain nombre de programmes et d'activités à l'intention des personnes touchées par Tchernobyl dans les domaines de la sécurité sociale et des soins médicaux. Une législation a été adoptée pour définir le statut juridique des personnes touchées au cours des activités d'élimination des conséquences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Les décisions gouvernementales pertinentes prévoient l'indemnisation des personnes touchées suite à leur participation au nettoyage des conséquences de l'accident nucléaire, ou de leur famille dans les cas de décès des victimes directes. Si leurs conditions de santé se dégradent, les personnes touchées ont droit à une indemnisation renouvelée. Elles ont également droit à certains types de traitements médicaux gratuits.

Un centre médical national de Tchernobyl a été créé sous l'égide du Ministère de la santé. Ce centre dispose d'une base de données sur les individus qui ont participé au nettoyage de Tchernobyl, organise des contrôles médicaux réguliers, offre des traitements et des conseils, analyse et publie les données pertinentes, organise des conférences portant sur les soins médicaux à prodiguer aux personnes touchées, et maintient des contacts avec les organisations qui traitent des questions relatives à l'exposition aux radiations. Un centre spécial a été créé pour les enfants des personnes touchées.

Il y a quelque temps, le Ministère de la santé de la République de Lituanie a adopté le programme de soins de santé pour la période 2006-2010 à l'intention des personnes ayant contribué à éliminer les effets négatifs de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, qui vise à prodiguer les soins médicaux nécessaires et s'emploie à minimiser les taux de maladie, de

morbidité et d'invalidité. Le programme vise également à contribuer à la recherche internationale portant sur les conséquences des rayonnements de faible intensité. Ce programme est coordonné par le centre médical de Tchernobyl de la République de Lituanie.

**M. Pramudwinai** (Thaïlande) (*parle en anglais*): Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat commun, qui nous permet d'appeler au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres collègues pour exprimer nos condoléances au peuple bangladais après la tragique catastrophe naturelle qui a frappé leur pays. Je voudrais juste ajouter que la Thaïlande a exprimé ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple bangladais et s'emploie actuellement à apporter des secours à ce peuple.

Cette catastrophe récente appelle une fois de plus l'attention sur les effets dévastateurs des catastrophes naturelles incontrôlables découlant tant des phénomènes naturels que des activités humaines. Les risques naturels les plus graves et les plus fréquents nous exhortent à appeler à une coopération renforcée dans le domaine de l'aide humanitaire.

La Thaïlande se félicite du rapport complet présenté par le Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement. Les tendances importantes et leurs incidences humanitaires qui y sont soulignées nous amènent à fixer des priorités dans les domaines de l'assistance humanitaire et des interventions rapides en cas de catastrophe. Les chiffres actualisés montrent que le nombre de risques hydrométéorologiques et géologiques, ainsi que d'épidémies, a augmenté considérablement. Ces catastrophes naturelles représentent de multiples menaces pour la société, notamment pour les plus pauvres, qui sont les plus vulnérables. Même si des dispositions visant au redressement ont été prises et continuent d'être prises grâce aux diverses opérations de secours nationales et internationales, nous nous attendons à ce que des efforts à long terme, bien coordonnés et plus concrets et concertés soient pris pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles grâce à des mesures de prévention et de préparation.

La Thaïlande appelle de ses vœux l'adoption par les entités nationales ou régionales d'une stratégie intégrée pour établir des partenariats avec les organismes des Nations Unies tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir des synergies optimales avec les autres efforts connexes, d'éviter les doubles emplois et de fournir une réponse plus efficace et mieux coordonnée en matière d'assistance humanitaire aux personnes touchées par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence.

Nous pensons que l'aide humanitaire doit s'appuyer solidement sur les besoins réels sur le terrain et sur une gestion appropriée, et être dotée d'une technologie sophistiquée et des ressources suffisantes. Le renforcement de la préparation, de la coordination et des mécanismes d'intervention rapide dans le sillage d'une catastrophe peut permettre de mobiliser l'appui nécessaire à des investissements dans la préparation et l'atténuation des catastrophes. Mobiliser les ressources nécessaires demeure toutefois l'une des préoccupations majeures.

La Thaïlande se félicite de la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui comble cette lacune et prend note avec satisfaction de ses interventions opportunes sur le terrain. La Thaïlande a également contribué chaque année au Fonds. L'efficacité de l'affectation des ressources dans le cas du récent séisme péruvien en août dernier a montré que le Fonds était un mécanisme utile garantissant une intervention précoce et rapide en cas de catastrophe, et permettant de résoudre les problèmes d'insuffisance et de retards financiers. Nous espérons une réponse tout aussi efficace dans le cas récent du Bangladesh.

Au niveau régional, la contribution thaïlandaise de 10 millions de dollars visant à créer la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Fonds fiduciaire régional pour le tsunami, qui vise à accélérer les efforts en cours pour renforcer les capacités nationales et créer un système d'alerte fiable aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est a déjà aidé certains projets régionaux dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de l'élaboration d'un système d'alerte rapide.

Le Fonds d'affectation spéciale a été alloué au Centre de prévention des catastrophes d'Asie en vue d'un programme de formation portant sur l'élaboration de cartes des zones exposées pour l'Inde et le Bangladesh, ainsi que pour le projet UNESCO/COI visant à renforcer les systèmes d'alertes au tsunamis et les interventions d'urgence en proposant des ateliers de formation sur l'élaboration des procédures opératoires standard dans 16 pays situés sur le littoral de l'océan Indien, de l'Iran au Timor-Leste. De même, un financement important a été alloué au Centre de prévention des catastrophes d'Asie, qui a été chargé, à la réunion ministérielle de 2005 à Phuket, de la coordination régionale du système d'alerte précoce au tsunami dans l'océan Indien. Il a installé des stations marégraphiques dans les zones côtières du Myanmar, des Philippines et du Viet Nam pour établir un réseau initial de détection des tsunamis.

À l'heure actuelle, plus de la moitié du budget initial alloué par les Gouvernements thaïlandais et suédois en 2005 – à hauteur de 12,5 millions de dollars – a été consacrée aux projets que j'ai mentionnés. Dans le même temps, nombre de projets connexes attendent encore d'être lancés. La création d'un réseau multinodal global exige donc encore un appui substantiel de la part de toutes les parties concernées afin d'atteindre tous les objectifs fixés et de contribuer davantage à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets dans toutes les régions du monde. La Thaïlande appelle ainsi les pays développés à faire tout leur possible pour apporter une assistance et une coopération technique accrues à l'élaboration d'un système d'alerte aux catastrophes naturelles.

À cet égard, la Thaïlande se réjouit vivement de la récente promesse de 400 000 dollars faite par le Gouvernement de la République de Corée et de la contribution du Gouvernement népalais, qui se chiffre à 2 000 dollars. Concernant l'assistance technique, elle remercie les États-Unis d'avoir parrainé le déploiement dans l'océan Indien, en décembre 2006, du premier dispositif d'évaluation et de signalement de tsunami en profondeur, que l'on appelle bouée DART. Cet appareil perfectionné permettra de détecter un tsunami généré par un mouvement convergent de plaques tectoniques en eaux profondes, et ainsi de sauver la vie de millions de personnes vivant le long des côtes de l'océan Indien.

Au niveau national, la Thaïlande fait partie des 168 pays qui ont adopté le Cadre d'action de Hyogo

pour 2005-2015. Le plan national d'action stratégique pour la prévention des catastrophes est en cours d'élaboration afin de guider l'action du pays en la matière au cours de la prochaine décennie, conformément au Cadre d'action de Hyogo. Le plan devrait permettre au pays de satisfaire aux normes internationales de sécurité d'ici à 2017.

J'informe en outre l'Assemblée que la Thaïlande a prêté une grande attention à ceux qui souffrent le plus lorsqu'une catastrophe se produit. Nous sommes en accord avec le rapport du Secrétaire général (A/62/323) portant sur l'évolution de la nature des risques, qui a des conséquences pour les communautés exposées dans les milieux à faible revenu.

Nous avons progressé sur le plan de l'intégration de la prévention des catastrophes dans les communautés locales et les programmes scolaires. L'an dernier, les ministères concernés, en coopération avec le Centre de prévention des catastrophes d'Asie, ont lancé un projet visant à apprendre aux enfants en âge scolaire de la zone exposée aux tsunamis à reconnaître une catastrophe de ce type et à y réagir. Il est crucial de préparer la prochaine génération, de la sensibiliser et de la rendre résistante aux dangers qui se multiplient sur Terre. Parallèlement à ce programme, la Thaïlande encourage également la participation des communautés locales et de la société civile aux activités de prévention des catastrophes par le biais d'initiatives diverses – telles que le programme M<sup>me</sup> Alerte aux catastrophes, la gestion des risques de catastrophe à l'échelle communautaire et le programme des volontaires de la sécurité civile. La Thaïlande serait heureuse de coopérer avec d'autres pays et de partager avec eux son expérience en la matière.

Enfin, je veux adresser nos remerciements pour leur travail aux organismes de l'ONU opérant dans le domaine de l'aide humanitaire, ainsi qu'aux organisations et pays donateurs pour leur appui financier et technique. L'aide humanitaire a encore de nombreux besoins en matière de ressources, de technologie et de main-d'œuvre. Nous estimons que toutes les plates-formes émergeant des initiatives et de la coordination de l'ONU favoriseront des échanges de bonnes pratiques plus fréquents et fructueux et nous encourageront à coopérer encore davantage dans la gestion des catastrophes et l'aide humanitaire.

**M. Skinner-Klée** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre solidarité la plus sincère avec les victimes des

dernières catastrophes naturelles en date, notamment celles qui se sont produites au Bangladesh et au Chili la semaine dernière. Les défis qui résultent des divers événements de cette année nous poussent à prendre la parole aujourd'hui pour faire part de quelques idées, liées à notre propre expérience au Guatemala, qui nous semblent importantes. Avant de faire des remarques spécifiques, je tiens moi aussi à remercier le Secrétaire général pour ses rapports complets et détaillés, ainsi que pour les recommandations qu'ils contiennent et qui forment la base de nos délibérations.

Il y a 31 ans, mon pays a été pris par surprise et frappé par l'un des tremblements de terre les plus dévastateurs de notre histoire, d'une magnitude de 7,5 sur l'échelle de Richter, qui a causé la mort de plus de 23 000 personnes, fait 76 000 blessés et touché, de manière générale, pratiquement 4 millions de personnes. Le scénario n'est plus le même aujourd'hui. Nous avons élaboré des politiques, des plans de secours et une véritable structure institutionnelle pour traiter les conséquences de tels cataclysmes, ce qui constitue un progrès sensible en matière de prévention et d'atténuation des catastrophes. Bien que le risque de tremblement de terre persiste dans diverses parties du monde, autant ou plus qu'au Guatemala, le nombre de victimes et les pertes économiques sont moindres aujourd'hui. Cela s'explique par le fait qu'à l'heure actuelle, l'assistance est plus fiable, grâce à des capacités de réaction accrues et en raison d'un temps de réponse plus court aux demandes de fonds d'urgence, sur la base d'une meilleure compréhension des besoins et des vulnérabilités du moment. Il s'ensuit que nous progressons vers un système qui, s'il n'est pas parfait, est toutefois plus à même et réellement capable d'aider les populations dans le besoin, et plus apte à participer aux activités menées par les États.

C'est pourquoi nous apprécions les efforts déployés par le système des Nations Unies, et en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires – qui a vécu une année certes très intense, mais pleine de réussites – pour renforcer la coordination de l'aide dans les cas d'urgence et les catastrophes humanitaires.

Mon gouvernement reconnaît la valeur des recommandations du Secrétaire général qui figurent dans ses rapports relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours d'urgence. Beaucoup d'entre elles sont déjà mises en œuvre au Guatemala par l'intermédiaire du bureau du Coordonnateur national de la prévention des

catastrophes et, au plan régional, en Amérique centrale, par le biais du Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale.

Il faut aussi rappeler qu'en mai 2007, le Guatemala a publié une nouvelle version du manuel de son Centre de coordination de l'aide humanitaire. La mise à jour a débuté par une révision du texte et une évaluation de notre expérience durant l'ouragan Stan, en 2005. Le manuel a pour objectif principal d'orienter la prise de décisions et la gestion de l'information pour coordonner l'assistance et former tous les acteurs à la dispenser en cas de crise humanitaire.

Le traitement des urgences humanitaires doit commencer par la réduction des risques et les activités de prévention au bénéfice des populations vulnérables. À cette fin, il convient de prêter une attention particulière à la question des violences sexistes commises durant les urgences humanitaires. Nous devons également tenir dûment compte de nos caractéristiques et spécificités culturelles. Les traditions communautaires ancestrales des peuples autochtones constituent un apport fondamental au succès du système de gestion des crises humanitaires et à celui du relèvement ultérieur, qui inclut la réparation du tissu social.

Cela m'amène à souligner l'impératif – sur lequel le Secrétaire général a encore une fois mis l'accent dans son rapport – d'assurer l'accès humanitaire. Il faut noter que celui-ci dépend à la fois du degré de développement des capacités locales et des relations personnelles sur le terrain. S'agissant des capacités locales, nous devons tenir compte du manque d'infrastructures dans certains pays, et notamment de routes dans des régions données, ce qui complique l'accès et crée des obstacles lorsqu'il s'agit d'atteindre les populations vulnérables. Nous devons également nous rappeler que l'accès n'est pas une fin en soi, mais un outil permettant d'apporter en temps voulu une aide humanitaire aux bénéficiaires finals.

J'en viens à la question du financement et des capacités d'intervention rapide du système des Nations Unies. Nous considérons que des éléments importants sont actuellement en place, comme la prévisibilité du financement des urgences humanitaires par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous notons que ce dernier a atteint nombre de ses objectifs depuis son lancement. Nous devons néanmoins continuer de porter à leur

maximum les ressources disponibles, sachant que les catastrophes de plus en plus fréquentes et d'intensité croissante épuisent les ressources actuelles et diminuent les capacités d'intervention. Il faut par ailleurs continuer d'œuvrer à la simplification des procédures, accroître la formation, harmoniser la présentation de rapports et améliorer les mécanismes de reddition de comptes.

Enfin, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, le renforcement de la coordination et la planification efficace de l'aide humanitaire exigent aujourd'hui plus que jamais un véritable engagement en faveur de la coopération de la part des différents acteurs qui prennent part à la fourniture de l'aide humanitaire, d'où la pertinence d'un dialogue sur le rôle et la complémentarité des acteurs humanitaires, politiques et de maintien de la paix.

Cette année en particulier, nous nous félicitons de la tenue à Genève de la première réunion du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui nous a fourni une enceinte politique pour aborder la réduction des risques de catastrophe, dans tous les domaines, et qui aide à faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la viabilité de l'environnement. Par ailleurs, nous sommes heureux de prendre part aux efforts en cours en Amérique latine en vue d'évaluer la possibilité de créer un dispositif simplifié pour faire face aux urgences et imprévus consécutifs à des catastrophes naturelles, compte tenu de la vulnérabilité de nos pays aux conséquences des changements climatiques. Il importe aussi de souligner l'élan précieux donné à la mise sur pied d'associations de volontaires qui contribuent à l'élaboration de politiques sociales participatives et à l'atténuation des dégâts provoqués par des catastrophes naturelles, en tenant compte des réseaux régionaux de volontariat humanitaire créés dans le cadre du projet « Casques blancs » dans l'hémisphère, qui constitue l'un des outils pour sa mise en œuvre.

C'est pourquoi la tenue du présent débat et l'adoption de résolutions sur le thème qui nous occupe aident à tracer la voie d'une coopération multilatérale qui nous semble le moyen le plus approprié et éprouvé pour relever au mieux les défis présents et futurs dans le domaine de l'aide humanitaire.

**M. Sorcar** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui alors qu'un grave cyclone

tropical a provoqué des dégâts considérables dans mon pays. Cette catastrophe a frappé le Bangladesh avant même qu'il ait pu se redresser de deux séries d'inondations massives qui avaient englouti près de la moitié du pays il y a à peine trois mois.

Je voudrais exprimer notre vive reconnaissance au Président de l'Assemblée générale et aux représentants qui, oralement ou par écrit, nous ont exprimé leur compassion et nous ont assurés de leur appui, en ce moment si difficile pour notre nation. Nous avons transmis leurs aimables paroles à notre capitale, où elles seront sans nul doute une source de réconfort et d'encouragement pour nos dirigeants comme pour notre peuple.

Le cyclone, nommé Sidr, a frappé le Bangladesh, en particulier ses régions du sud-ouest, le jeudi 15 novembre en fin de journée, avec toute la force d'un ouragan de catégorie 4. Il a produit, en atteignant la côte, des pointes de vent de près de 240 kilomètres à l'heure. Les cyclones tropicaux ne sont pas un fait nouveau pour le Bangladesh. Chaque année, la population courageuse se prépare à affronter des tempêtes, mais cette fois, même nous avons été dépassés par sa violence et l'étendue des dégâts qu'il a provoqués. C'était l'un des 10 cyclones les plus violents de notre histoire des 137 dernières années. L'ampleur de la dévastation est immense. L'estimation officielle du nombre de victimes a atteint 2 048 et augmente d'heure en heure. Il y a beaucoup de blessés et un grand nombre de disparus. Tout porte malheureusement à croire que le nombre définitif de victimes pourrait être plus élevé que ce que nous avons pu confirmer officiellement.

Même dans les moments difficiles nous nous efforçons de garder espoir. Le nombre de victimes est très élevé, mais il aurait pu être bien, bien pire. En 1991, par exemple, lorsqu'un cyclone de magnitude semblable avait frappé le Bangladesh, plus de 140 000 personnes avaient péri. Même si nous sommes encore loin d'un bilan définitif des victimes, il semble que cette fois-ci le degré élevé de préparation du Gouvernement, ainsi que d'autres organismes qui ont collaboré, a permis d'éviter des pertes beaucoup plus élevées.

Le cyclone Sidr a pris naissance dans une dépression de la baie du Bengale. Il avait un rayon de près de 500 kilomètres et un œil de 80 kilomètres de large. Dans les 48 heures qui ont précédé l'arrivée du cyclone sur la côte, environ 3,2 millions de personnes

ont été évacuées vers des refuges désignés et d'autres lieux sûrs. Cela était en soi une réalisation impressionnante, car une évacuation massive de zones côtières densément peuplées, avec de piètres moyens de communication, représente un vaste défi. Toutefois, une préparation de grande ampleur et une intervention rapide, qui ont été appréciées sans réserve par un grand nombre de personnes, ont aidé à éviter une catastrophe encore plus grave.

En plus du grand nombre de victimes, le cyclone a démoli des habitations, détruit des champs de cultures, abattu des arbres et endommagé des exploitations de crevettes – l'un des principaux moyens de subsistance dans les zones côtières. Les forêts de mangrove des Sundarbans, un site classé au patrimoine mondial et un habitat naturel du célèbre tigre du Bengale, ont été largement endommagées. Une grande partie des animaux sauvages sont évidemment autant en danger que les êtres humains.

Nous attendons toujours de disposer d'une évaluation complète des dégâts, mais les indications préliminaires laissent penser que 27 millions de personnes auraient été touchées par cette terrible tempête. Le Gouvernement axe maintenant ses efforts sur les secours d'urgence : fourniture de denrées non alimentaires et alimentaires, eau potable et assainissement, logement et surveillance des maladies. Des membres des forces de défense ont été déployés et travaillent 24 heures sur 24 dans des opérations de secours et d'autres interventions d'urgence. Des hélicoptères de l'Armée de l'air effectuent depuis trois jours des sorties pour acheminer des provisions d'urgence à des îles éloignées des côtes et à d'autres zones difficilement accessibles. La Marine participe aussi pleinement aux opérations de secours. Le Gouvernement met à disposition, pour l'aide d'urgence, des fonds, des céréales et d'autres fournitures. La perspective à plus long terme exige le rétablissement des moyens de subsistance, et la remise en état de l'infrastructure, des services de santé, éducatifs et autres, et l'accroissement des capacités de logement.

Les graves destructions et les pertes en vies humaines ont provoqué un élan de sympathie et des offres d'assistance de la part de nombreux pays. Beaucoup de nos amis se sont manifestés avec des offres d'appui; la réaction internationale a été formidable. L'équipe de pays des Nations Unies, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de nombreuses

organisations non gouvernementales ont apporté leur appui au Gouvernement par une large gamme de mesures préliminaires à une intervention d'urgence, y compris la mobilisation de leurs équipes dans le pays et le prépositionnement de stocks de fournitures d'urgence dans tout le sud du Bangladesh.

De nombreux partenaires de développement, y compris l'Union européenne, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Chine, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Japon, le Royaume-Uni et la Suisse, pour n'en citer que quelques-uns, nous ont déjà promis leur assistance. Nous recevons de nouvelles promesses d'autres pays, qui se tiennent aux côtés de la population touchée du Bangladesh dans son combat. Nous sommes reconnaissants à tous les pays, toutes les organisations et toutes les entités qui nous ont apporté leurs assurances de soutien, matériel et moral, en ces heures de grande difficulté.

Nous avons reçu aujourd'hui la déclaration suivante d'un porte-parole du Ministère des affaires étrangères :

« Alors que la population du Bangladesh, forte dans l'adversité, et le Gouvernement font tout leur possible pour faire face à cette épreuve, nous accepterons aujourd'hui volontiers l'appui de la communauté internationale, par l'entremise du Gouvernement comme précédemment, pour aider à atténuer les effets de la catastrophe. »

Je ne vais pas avoir le temps de m'étendre trop sur les rapports du Secrétaire général. Je voudrais toutefois ajouter quelques mots concernant le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Depuis sa création en mars 2006, il a été un pivot des interventions d'urgence. Selon le rapport du Secrétaire général (A/62/72), rien qu'en 2006, le Coordonnateur des secours d'urgence a engagé 259,3 millions de dollars en faveur de 331 projets humanitaires d'importance vitale dans 35 pays. Le Fonds a également servi à répondre à des catastrophes et à des crises urgentes dans 24 pays, 59 % du financement ayant servi à financer des interventions rapides face à des crises en Afrique.

Nous pensons que ce mécanisme mérite d'être renforcé car il constitue le principal instrument qui était nombre d'interventions en cas d'urgence. Depuis sa récente création en 2006, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a fait la preuve de son utilité dans de nombreuses parties du monde, y compris mon pays. Nous espérons qu'il

continuera à bénéficier du ferme appui à long terme des États Membres, tant sur le plan politique que sur celui d'un accroissement de ses ressources.

**M<sup>me</sup> Aitimova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Il est normal que je souhaite exprimer notre solidarité et notre sympathie au peuple bangladais qui vient de subir une catastrophe naturelle qui a provoqué des pertes humaines et économiques.

Je tiens d'emblée à rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport complet sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/62/87), qui porte sur les activités multidimensionnelles de toutes les institutions des Nations Unies actives dans ce domaine. Comme cela est indiqué dans le rapport, certaines crises se sont poursuivies, voire aggravées, et les catastrophes associées aux risques naturels ont été plus nombreuses et plus graves, ce qui confirme qu'il faut continuer de s'employer à renforcer les moyens dont disposent les services humanitaires afin qu'ils puissent mieux faire face aux répercussions des situations de crise sur la vie et les moyens de subsistance de millions d'êtres humains.

Nous croyons que le renforcement de la coopération s'agissant de répondre aux catastrophes naturelles et aux destructions, sous l'égide de l'ONU et conformément à la Déclaration et au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, ainsi qu'aux résolutions connexes de l'Assemblée générale, devrait rester l'une des tâches prioritaires de l'Organisation.

Le Kazakhstan se félicite des résultats positifs du travail accompli par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires au cours de l'année écoulée pour ce qui est des contributions volontaires versées par les États Membres, ainsi que de la distribution équitable, opportune et efficace de ces fonds.

Nous estimons qu'il importe de renforcer la coordination et la coopération entre les organes de l'ONU, d'autres organisations internationales et les gouvernements au niveau national en vue de prévenir et de surmonter les conséquences des catastrophes naturelles afin de sauver de nombreuses vies. À cet égard, nous attachons une importance particulière à l'établissement au Kazakhstan, par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), d'un centre de coordination des interventions en cas de catastrophe pour l'Asie centrale. Pour renforcer encore

davantage les moyens de réserve de l'ONU dans la région, nous proposons de mettre en place au Kazakhstan un réseau d'entrepôts pour la région de l'Asie centrale afin que les matériels de secours soient prêts à être rapidement déployés.

La mise en place de partenariats, la création de capacités au sein des gouvernements locaux et nationaux, des organisations régionales et des groupes de la société civile, et une meilleure définition des besoins constituent des investissements d'une importance critique pour répondre plus efficacement ces prochaines années aux points vulnérables des secours humanitaires.

Pour le Kazakhstan, dont le territoire a été frappé par de nombreuses catastrophes écologiques et causées par l'homme, telles que le dépérissement de la mer d'Aral et l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, régler ces problèmes est une priorité absolue. Les conséquences humanitaires, sociales et économiques de ces catastrophes continuent d'avoir des effets sur le processus de développement durable non seulement pour le Kazakhstan, mais pour l'ensemble de la région de l'Asie centrale.

La gravité de la situation autour de la mer d'Aral met en relief la nécessité de prendre des mesures concrètes au niveau international pour résoudre le problème. Dans les années 90, la mer d'Aral, qui était autrefois une vaste mer intérieure, avait perdu les trois quarts de ses eaux – une catastrophe pour les millions de personnes vivant à proximité. Le sel des fonds marins à découvert se répand sur tout le continent eurasiatique, nuisant à l'environnement.

Les pays de la région de l'Asie centrale ont fait beaucoup d'efforts pour rendre à cette mer son intégrité. Toutefois, à moins de grouper les efforts de la communauté internationale, ce problème ne pourra être résolu. C'est pourquoi nous proposons que l'on octroie au Fonds international pour sauver la mer d'Aral le statut d'une institution des Nations Unies, et nous lançons un appel à la mise en place d'un partenariat international qui préparerait et adopterait une série de mesures ayant trait à l'octroi de la part de l'ONU, de ces programmes et de ces organismes spécialisés, ainsi que des institutions financières multilatérales, d'une assistance humanitaire, technique et financière afin de rendre à la mer d'Aral son intégrité.

Cette année, la communauté internationale marque le vingt et unième anniversaire de la tragédie de Tchernobyl, symbole d'une catastrophe à l'échelle

de la planète. Les conséquences des radiations nucléaires sont un véritable drame. Des millions de personnes au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine ont été touchées par les effets de la contamination nucléaire. Ce type de pollution a également touché d'autres pays d'Europe. Les effets des retombées radioactives continuent de nuire à l'environnement à une échelle géographique encore plus vaste.

Le Kazakhstan est fermement convaincu qu'il ne faut pas considérer que la question de Tchernobyl est le problème exclusif des pays directement touchés par l'accident. À cette époque, mon pays, comme beaucoup d'autres, appartenait à un seul pays, et un grand nombre des habitants des anciennes républiques de l'Union soviétique – dont 30 000 du Kazakhstan – ont pris part aux opérations de secours. Beaucoup y ont laissé la vie. Beaucoup continuent de souffrir des conséquences des radiations. Le Gouvernement kazakh prend actuellement des mesures pour aider les personnes qui ont participé aux opérations de secours de Tchernobyl et a multiplié par quatre les allocations mensuelles spéciales que l'État accorde à ces personnes.

Mais il reste encore beaucoup à faire. La catastrophe de Tchernobyl est un problème mondial que la communauté internationale doit régler. Le Kazakhstan salue les efforts faits par l'ONU au fil des ans pour éliminer les conséquences de cette catastrophe sur le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine. La communauté internationale a fourni une assistance considérable aux pays touchés, même si cette assistance ne répond pas de manière adéquate à leurs véritables besoins. Il est donc nécessaire de lancer des efforts à grande échelle conjoints et coordonnés afin de prêter assistance au relèvement des populations touchées et d'atténuer les retombées sociales, économiques et environnementales de cette catastrophe.

Vingt et un ans après cette journée tragique, la catastrophe de Tchernobyl continue de poser un problème grave à l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'en conjuguant nos efforts et nos capacités que nous pourrions éliminer les terribles effets de cet accident et assurer un avenir meilleur aux millions de victimes. Nous espérons que le présent débat permettra de mobiliser une aide soutenue de la communauté internationale aux populations touchées du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les remerciements du Gouvernement mexicain à la communauté internationale pour les expressions de solidarité et d'appui qu'elle nous a communiquées à la suite des récentes inondations survenues dans les États de Tabasco et de Chiapas, qui ont affecté, ces dernières semaines, plus d'un million de personnes.

Les gouvernements et les institutions internationales, tant publiques que privées, ont accompagné les efforts énergiques que le Gouvernement du Président Felipe Calderón, les autorités locales et l'ensemble de la société civile, ont mené pour venir en aide à nos compatriotes touchés. Des progrès ont été faits sur le plan de l'aide d'urgence à la population, et pour ce qui est d'identifier les moyens financiers et techniques dont nous avons besoin de manière à pouvoir prendre les mesures appropriées.

Malheureusement, la situation d'urgence n'est pas terminée et nous commençons à ressentir les effets de ce qui est l'une des pires catastrophes climatiques qu'ait connu le pays. L'impact sur la vie économique et sociale des zones touchées se fera sentir pendant une période indéterminée. On estime que près de 350 000 personnes ont tout perdu, se retrouvant en situation de vulnérabilité extrême, ce à quoi il faut ajouter les problèmes multiples qui existent en matière de santé, de logement, d'alimentation et d'infrastructure. D'où la nécessité, devant l'ampleur du désastre, de s'en remettre au soutien de la communauté internationale en complément aux dispositions prises par notre gouvernement.

Pour avoir souffert à maintes reprises des conséquences de catastrophes naturelles, le Mexique reconnaît toute la valeur de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en réponse aux catastrophes, en particulier le travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) en matière d'acheminement de l'aide humanitaire. À la demande du Mexique, le système des Nations Unies a envoyé une équipe d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe, du BCAH, dont le travail consiste à appuyer le dispositif d'intervention face à la catastrophe, en liaison avec les autorités fédérales et locales, les organismes internationaux et la société civile. Les divers organismes du système des Nations Unies ont déjà commencé à mobiliser des moyens d'urgence pour l'aide humanitaire, en plus de s'occuper avec le Secrétariat aux relations extérieures

de coordonner l'aide internationale destinée aux zones touchées.

Ma délégation continue de soutenir résolument les initiatives de la communauté internationale visant à réduire le risque posé par les catastrophes naturelles et considère qu'étant donné le lien entre celles-ci et le développement durable, il est capital de renforcer les stratégies préventives. Nous exprimons notre solidarité avec les pays qui traversent actuellement des situations difficiles semblables à la nôtre comme Haïti, la République dominicaine et, plus récemment, le Bangladesh, dont nous déplorons la tragédie.

Malgré les progrès techniques et scientifiques en matière de détection et de prévention des risques naturels, il faut continuer d'œuvrer sans relâche dans les domaines de l'identification et de l'atténuation des risques et de la préparation de la société aux catastrophes, en accordant toute la priorité voulue aux secteurs les plus fragiles. Si aucun dispositif ne résoudra jamais intégralement le problème des effets de ces phénomènes, il est possible d'améliorer et de renforcer les mécanismes de prévention et d'en poursuivre le développement, notamment en créant et en enracinant une culture de l'autoprotection.

À ces fins, il nous paraît essentiel de renforcer la coordination entre les gouvernements, la société civile et les organismes internationaux chargés de l'action humanitaire et du développement. Par ailleurs, nous considérons que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, lequel doit être renforcé par des mesures concrètes pour garantir la cohérence entre les programmes exécutés par les divers organismes des Nations Unies et pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

Le Mexique a indiqué en maintes occasions qu'il estime important de renforcer les mécanismes multilatéraux d'intervention en cas d'urgence humanitaire pour les rendre plus efficaces et plus réactifs dans l'assistance aux victimes de ces phénomènes. La création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est sans aucun doute l'une des mesures les plus importantes que nous ayons prises en ce sens, et nous constatons avec satisfaction que deux ans à peine après sa création, les résultats ont été à la hauteur de nos attentes. Le Mexique est l'un des initiateurs et des contributeurs du Fonds et a renouvelé sa contribution cette année, réaffirmant ainsi son attachement à un système

humanitaire plus transparent, efficace et centré sur les besoins sur le terrain, notamment dans les situations d'urgence à faible visibilité.

Pour ce qui est de la situation d'urgence que nous connaissons au Tabasco et au Chiapas, je me permets de signaler que les autorités compétentes du Gouvernement mexicain ont accepté le programme d'activités qui sera exécuté au moyen de ressources du Fonds pour aider à concevoir des projets concernant la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et pour des activités de coordination, d'évaluation, de planification, de suivi, d'installation d'abris et de coordination logistique. À cet égard, des consultations sur les modalités d'exécution sont menées actuellement avec le Fonds.

Dans un autre ordre d'idées, la portée des efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide humanitaire restera limitée tant que continuera d'exister une réticence à garantir la sécurité et l'accès du personnel humanitaire aux groupes de population qui en ont besoin, en particulier dans les cas où les États n'ont pas les moyens de leur assurer une protection. La question de l'accès est l'une des pierres angulaires de la résolution 46/182; l'accès est indispensable à un système humanitaire multilatéral solide et capable de venir en aide aux millions de personnes qui souffrent aujourd'hui des effets directs ou indirects de crises humanitaires partout dans le monde.

Malheureusement, les civils sont régulièrement pris comme objectif de guerre. La violence à leur égard se reflète dans des phénomènes aussi terribles que l'enlèvement et l'exploitation d'enfants ou la violence et les sévices sexuels contre les femmes et les petites filles. C'est pourquoi nous avons l'obligation morale d'agir concrètement pour que notre Organisation soit capable de soulager ces souffrances. C'est ce qui amène le Mexique à déplorer que la question de l'accès aux personnes dans les conflits armés soit interprétée comme une question d'interventionnisme, sans s'apercevoir qu'il s'agit d'un droit fondamental, pour les victimes, et d'une obligation, en vertu du droit international, pour toutes les parties.

La protection des êtres humains touchés par les conséquences des situations d'urgence humanitaire, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence complexes, ne saurait prêter à controverse; elle ne doit jamais cesser d'être un

objectif commun auquel les gouvernements et les organisations internationales doivent travailler côte à côte.

**M. Nsengimana** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et à titre personnel, je souhaite exprimer au Gouvernement et au peuple bangladais mes sincères condoléances en cette heure très difficile.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire et l'appui au relèvement fourni à certains pays et à certaines régions, publié sous la cote A/62/310. La déclaration du Rwanda s'attachera à l'aide fournie aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles.

Les événements tragiques qui se sont produits au Rwanda en 1994 figurent parmi les plus sombres et les plus terribles de l'histoire de l'humanité. Plus d'un million de personnes ont perdu la vie, et des dizaines de milliers d'autres ont subi des sévices et des traumatismes physiques et psychologiques épouvantables. Plus de 300 000 enfants se sont retrouvés orphelins, des dizaines de milliers de femmes veuves, et des milliers d'autres ont contracté le VIH/sida à la suite d'un viol.

Malheureusement, la communauté internationale n'a pas agi de façon opportune et décisive pour empêcher que ces événements tragiques ne se développent, ni pour les arrêter une fois qu'ils avaient commencé. Ma délégation estime qu'il relève de la responsabilité de la communauté internationale de protéger les populations contre le génocide, cela recouvre la responsabilité de prévenir le génocide, la responsabilité de protéger les populations si la prévention échoue, ainsi que la responsabilité de reconstruire si la protection échoue. Ce point subsidiaire de l'ordre du jour dont nous sommes saisis permet au système des Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble d'assumer la responsabilité de reconstruire le Rwanda après le génocide.

Ma délégation se félicite de voir que le rapport du Secrétaire général fait état des progrès accomplis dans la reconstruction du Rwanda après le génocide. Le peuple rwandais a, pour l'essentiel, décidé de tourner cette page douloureuse de son histoire et de reconstruire son pays sur des bases solides fondées sur la réconciliation, la justice, la bonne gouvernance, le développement, les droits de l'homme et la démocratie.

Nous félicitons la communauté internationale et le système des Nations Unies de l'appui qu'ils ont fourni au Rwanda au long des années.

Comme l'indique justement le rapport du Secrétaire général, des défis de taille subsistent, notamment au sein des groupes vulnérables comme les orphelins et les veuves. Il faut que l'appui à ces groupes vulnérables se poursuive, en particulier pour ce qui est de l'aide en matière d'abris, de soins de santé et d'éducation pour les orphelins; de soins et de traitement médicaux pour les victimes de violences sexuelles, y compris les victimes séropositives; de conseils relatifs aux traumatismes et psychologiques, et de formation à des savoirs pratiques; et de programmes de microcrédit visant à promouvoir l'autonomie et à atténuer la pauvreté parmi les groupes vulnérables.

Nous souhaitons féliciter le Département de l'information de ses activités à l'occasion du programme de communication visant à garder vivant le souvenir des victimes du génocide rwandais et de le transmettre par l'éducation, conduit en application de la résolution 60/225 de l'Assemblée générale. Une exposition couronnée de succès a eu lieu au Siège de l'ONU en avril dernier pour marquer le treizième anniversaire du génocide rwandais, que le Secrétaire général a inaugurée. Des activités comparables ont eu lieu dans plusieurs autres villes à travers le monde.

Il conviendrait que ce programme se poursuive lors du prochain exercice biennal. Les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui – la montée de la xénophobie, du racisme et des tensions ethniques et religieuses – exigent d'enseigner et de diffuser largement les leçons du génocide rwandais auprès de tous, en particulier des jeunes. Nous appelons donc toutes les délégations à appuyer l'extension du programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention des États Membres sur la décision du Conseil de sécurité de commencer à mettre fin aux travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda en 2008, conformément à sa stratégie de fin de mandat. Nous félicitons certes le Tribunal des activités qu'il a conduites jusqu'à présent, nous devons cependant rappeler qu'il reste beaucoup à faire, notamment pour ce qui est de mener à terme de nombreux procès. Certaines fonctions résiduelles subsistent aussi en ce qui concerne les survivants du génocide, en particulier l'appui aux témoins et aux victimes et leur protection, le renforcement de la capacité du pouvoir judiciaire

rwandais, le transfert des documents et archives du Tribunal au Rwanda qui contribuerait à garder vivant le souvenir des victimes du génocide rwandais et à le transmettre par l'éducation. Toutes ces questions sont indissolublement liées au point subsidiaire de l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui, et nous attendons avec intérêt l'appui des délégations pour aborder ces questions dans le cadre d'une résolution sur ce point subsidiaire.

**M. Oosthuizen** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, comme les autres représentants, présenter les sincères condoléances de l'Afrique du Sud au Bangladesh, qui vient de connaître une grave catastrophe humanitaire.

Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction en ce qui concerne les rapports du Secrétaire général fournis au titre du point 71, qui présentent une analyse utile des défis que doit encore relever la communauté internationale humanitaire et fournissent certaines recommandations qui seront examinées par l'Assemblée générale pendant nos travaux sur le sujet.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et en particulier le Secrétaire général adjoint qui la dirige, M. John Holmes, du travail qu'il a accompli pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire de l'ONU, parfois dans des situations extrêmement difficiles.

Une coordination humanitaire efficace est de la plus haute importance si nous voulons réussir à aider les populations vulnérables. Le nombre croissant d'organisations, qui disposent toutes de compétences et de priorités différentes et qui sont toutes engagées à agir activement pour fournir l'aide humanitaire, souligne encore plus la nécessité de garantir l'efficacité et la coordination de tous ces efforts afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. Nous attendons donc avec intérêt une évaluation approfondie de l'impact et du succès potentiel du principe de la responsabilité sectorielle, qui constituerait l'une des mesures permettant de fournir une meilleure direction et d'éviter les lacunes en matière d'aide humanitaire.

Le Secrétaire général évoque aussi à juste titre le rôle fondamental des partenariats et de la coopération internationale pour fournir une aide dans des situations d'urgence humanitaire complexes. Ces partenariats, sous la direction des gouvernements nationaux, pourraient inclure également la participation d'organisations régionales qui permettraient

d'améliorer les réactions humanitaires et de renforcer les capacités d'intervention rapide.

Il convient également de reconnaître que face à l'ampleur et à la gravité accrues de certaines urgences humanitaires, de nombreux pays en développement ne sont pas toujours en mesure de prendre en charge la préparation aux catastrophes, l'atténuation des risques et les conséquences de ces crises. C'est pourquoi ma délégation engage une nouvelle fois le système humanitaire des Nations Unies à continuer d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités locales et nationales mais aussi à soutenir les organisations régionales afin de garantir une intervention régionale lorsqu'une crise sort des frontières nationales. Ainsi, les États Membres seraient en mesure d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour être parés et intervenir en cas d'urgence, ainsi que pour venir en aide aux sociétés sinistrées.

Abritant l'une des antennes régionales du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Afrique du Sud est consciente de l'importance de ses activités dans la région s'agissant de prêter main forte aux pays en proie aux sécheresses, aux inondations et à l'insécurité. Si le Bureau régional de l'Afrique australe pouvait compter sur un appui financier ininterrompu, il pourrait mieux soutenir les pays de la région et s'acquitter de son mandat.

Le rapport du Secrétaire général indique ensuite que, même si de nombreux instruments internationaux insistent sur l'importance de renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe, ces capacités demeurent limitées, principalement pour des raisons financières. L'augmentation de l'aide financière ne doit pas se limiter au renforcement des capacités gouvernementales, mais aussi s'appliquer au système humanitaire des Nations Unies. L'Afrique du Sud est fière de contribuer au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et continuera de le faire. Elle n'en est pas moins impatiente de prendre connaissance du rapport du Secrétaire général, attendu pour 2008, afin de mesurer l'ampleur des résultats et des problèmes du Fonds.

L'Afghanistan est consciente du rôle majeur qui revient à chacune des parties impliquées dans les complexes situations d'urgence humanitaires afin que le personnel humanitaire puisse sans danger porter assistance aux populations vulnérables sachant que la communauté humanitaire est tenue de respecter la culture, les traditions et les pratiques des pays dans

lesquels elle intervient. En outre, ma délégation reste convaincue qu'il faut protéger les civils dans les situations d'urgence humanitaire complexes et engage vivement l'ensemble des acteurs concernés à faire face à la violence sexiste et à ne ménager aucun effort pour que soient mis en place les dispositifs permettant de prévenir les actes de violence sexiste, de diligenter des enquêtes lorsqu'ils sont commis et d'en poursuivre les auteurs.

Il ne faut cependant pas oublier que l'aide humanitaire doit être fournie dans le respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tel qu'énoncé dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, dont la résolution 46/182.

Le rapport publié sous la cote A/62/82, « Assistance au peuple palestinien », décrit les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, en coopération avec leurs homologues palestiniens et les donateurs, afin de venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes. Nous saluons les accomplissements de l'ONU à cet égard et prions instamment la communauté internationale des donateurs de maintenir son appui généreux. Nous devons empêcher que les conditions de vie ne se détériorent davantage dans les territoires palestiniens occupés et que l'économie palestinienne s'effondre, car cela ne ferait qu'exacerber les besoins économiques, sociaux et humanitaires des Palestiniens. Il convient ici d'attirer l'attention sur l'impératif de ne pas fermer les points de passage afin que les Palestiniens puissent recevoir des vivres, des médicaments et autres, en particulier du combustible. Le bon acheminement de l'aide humanitaire est primordial pour prévenir de nouvelles souffrances et permettre aux Palestiniens de vivre et de travailler dans la dignité.

Le rapport publié sous la cote A/62/310 met en lumière les difficultés auxquelles se heurtent les Nations Unies et leurs partenaires pour apporter une aide humanitaire, des secours d'urgence et un appui au relèvement aux pays touchés par divers types de situations d'urgence, en particulier en Afrique. L'Afrique du Sud encourage le système des Nations Unies à non seulement cerner les mesures spécifiques à prendre pour remédier aux problèmes qui assaillent ces pays, mais aussi à fournir les moyens requis pour concrétiser les idées proposées sur la manière d'aider ces pays à atteindre leurs objectifs de développement, et ce en coopération étroite avec les autorités nationales. Il ressort clairement du rapport que, dans

bien des cas, les gouvernements ont pris sur eux d'identifier les problèmes mais qu'ils ont besoin du soutien international sous diverses formes pour atténuer les souffrances des plus vulnérables. Nous devons accepter cette responsabilité.

Nous sommes également conscients qu'une fois passée la période des secours d'urgence immédiats, il y a une tâche plus vaste et plus ardue à accomplir, à savoir reconstruire et assurer le retour à la normale pour les populations touchées. C'est pourquoi nous nous réjouissons du rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement » et insistons sur le fait qu'il est essentiel que tous les acteurs clefs interviennent de façon ininterrompue dès les premiers stades du relèvement afin d'instaurer les conditions propices au développement durable. Il est également évident qu'un règlement durable des guerres et conflits contribuerait au développement durable des pays concernés. Nous engageons vivement les acteurs du développement et de l'aide humanitaire à perfectionner leurs outils et mécanismes de sorte que les besoins immédiats en matière de relèvement soient pris en compte dans la planification et l'application des activités d'aide humanitaire. Il demeure également crucial que suffisamment de fonds soient mis à disposition pour accompagner le relèvement des communautés touchées.

Pour terminer, l'Afrique du Sud reste inébranlable dans sa volonté d'améliorer le fonctionnement du système humanitaire afin que l'aide soit fournie d'une manière plus rapide, mieux coordonnée et prévisible, dans un esprit de partenariat. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'aider les communautés sinistrées en tenant compte de leurs besoins et pas seulement en fonction de considérations financières.

**M. Rees** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis restent partisans d'une intervention internationale plus robuste et plus efficace face aux crises humanitaires. Nous sommes fiers d'avoir, ces deux dernières années, aidé un million de réfugiés africains à rentrer chez eux, principalement grâce à un mouvement collectif, à une ligne d'action démocratique et à un concours financier. En outre, les États-Unis s'emploient avec énergie, en collaboration avec d'autres gouvernements, à mettre fin au long calvaire des réfugiés, comme des Bhoutanais au Népal. Ainsi, nous avons répondu à l'appel conjointement

lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF en faveur de l'éducation des enfants irakiens en Jordanie et en Syrie en allouant à ce jour 39 millions de dollars tandis qu'en 2007, nous avons versé près de 200 millions de dollars pour venir en aide aux Irakiens déplacés.

Les États-Unis mènent une vigoureuse action de diplomatie humanitaire, qui s'avère essentielle pour améliorer les conditions de vie des bénéficiaires de l'aide à l'échelle mondiale : en Afrique, au Moyen-Orient, dans les Amériques, en Asie et en Europe. Nous reconnaissons la nécessité d'être paré à tous les types de catastrophes; nous pensons que l'aide humanitaire doit être de qualité et comptable; nous soulignons que l'aide internationale doit étayer et renforcer les capacités locales et nationales plutôt que les affaiblir et les dédaigner.

Cette année encore aura été active et marquée par des changements, des changements qui, nous l'espérons, s'avéreront positifs, pour la réforme humanitaire. Par exemple, le principe de la responsabilité sectorielle a été appliqué et consolidé afin de répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire, du système de la coordination humanitaire et du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

Les États-Unis continuent de voir les donateurs, les organismes d'exécution et les États touchés accomplir des progrès pour ce qui est d'appliquer le principe de la responsabilité sectorielle et consolider l'appui fourni. La définition plus claire des responsabilités, qui a résulté de la mise en place d'un mécanisme de coordination des activités humanitaires, a surtout affermi le rôle moteur de l'ONU et sa capacité de réaction en cas de crise humanitaire. Nous insistons toujours sur le fait que les organisations non gouvernementales doivent être associées à tous les niveaux de la coordination, y compris en ce qui concerne le principe de la responsabilité sectorielle.

Au cours de sa première année d'activités complète, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires s'est avéré un outil efficace de réaction rapide aux situations d'urgence humanitaire et a fourni rapidement des ressources essentielles, qui ont permis à l'ONU d'intervenir au niveau opérationnel dans des crises naissantes. Il demeure également un point d'accès précieux pour la participation de nouveaux donateurs à des opérations humanitaires dans le monde entier. Bien que nous continuions à évaluer

l'importance du Fonds pour faire face aux « situations d'urgence sous-financées », nous restons ouverts à la discussion et disposés à mettre au point des définitions et des critères plus clairs à appliquer aux décaissements dans ces situations.

Malheureusement, des conflits civils de longue date continuent de créer certaines des situations les plus difficiles à l'origine de déplacements forcés à notre époque. Les déplacements renouvelés dans l'Est du Congo et dans la province soudanaise du Darfour nous rappellent de façon tragique que des civils sont parfois délibérément pris pour cible par certains belligérants. Bien que la prise en compte systématique des personnes déplacées à l'intérieur du pays se soit améliorée, l'accès demeure une question essentielle. Les agences humanitaires ne peuvent pas aider les populations qu'elles ne peuvent atteindre.

La sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires, comme celles des civils qu'ils s'efforcent d'aider, sont souvent menacées, parfois délibérément, par certains belligérants. Comme la délégation des États-Unis l'a déclaré précédemment, si les acteurs humanitaires n'ont pas un accès total et sans entrave, même les efforts de réaction les plus déterminés ne parviendront pas à satisfaire les besoins d'urgence. Les attaques délibérées de travailleurs humanitaires demeurent un important obstacle à une aide capable de sauver des vies dans de nombreuses crises, et nous devons œuvrer tous ensemble pour garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires, ainsi que des civils.

Je tiens à réaffirmer le ferme appui des États-Unis à la prise de mesures neutres, impartiales, indépendantes et fermes en vue de satisfaire les besoins humanitaires dans le monde entier. À cette fin, nous attendons avec intérêt de présider, avec la Suède, l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire et de coopérer avec d'autres États pour renforcer l'évaluation concertée des besoins, améliorer la coordination au niveau central et sur le terrain et examiner les pratiques optimales et l'estimation des résultats obtenus. Nous serions heureux que d'autres pays donateurs, notamment de nouveaux donateurs et des donateurs émergents, s'associent à l'initiative et intègrent également les principes et meilleures pratiques de celle-ci dans leurs politiques.

Pour terminer, les États-Unis voudraient s'associer à ceux qui ont témoigné leur profonde

sympathie au peuple bangladais pour les vies perdues et les dégâts causés par le récent cyclone. Cette catastrophe et d'autres situations d'urgence humanitaire engendrent de graves difficultés, mais elles rappellent aussi la force collective de ce que nous aimons à appeler notre « communauté internationale ».

Nous devons mesurer l'efficacité des efforts que nous déployons pour fournir l'aide humanitaire en calculant non pas le nombre de déclarations ou de plans que nous faisons, ni même le nombre de dollars que nous dépensons, mais plutôt le nombre de vies que nous sauvons et le nombre de personnes, leur vie ayant été ravagée par des catastrophes naturelles ou anthropiques indescriptibles, qui ont vu leurs souffrances atténuées et leur fardeau allégé. En nous unissant face à l'adversité tragique, comme la communauté internationale l'a fait après le tsunami de 2004 et le tremblement de terre au Pakistan, nous pourrions sauver des vies et aider tous ceux qui souffrent. Nous espérons que l'ONU, et en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, continuera de jouer un rôle central dans la promotion de cette réponse collective.

**M. Tharyat** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement indonésien, témoigner au peuple et au Gouvernement bangladais notre profonde sympathie et notre solidarité après la récente catastrophe qui a touché le pays.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour ses rapports complets et détaillés, en particulier celui sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien, comme mentionné dans le document A/62/83.

Étant l'une des victimes du tsunami survenu dans l'océan Indien, l'Indonésie a hautement apprécié l'attention constante que l'ONU et la communauté internationale ont accordée à cette question, attention que l'Indonésie a jugée très encourageante. Nous nous associons aux autres délégations qui ont remercié les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé des efforts qu'ils ont déployés pour contribuer à fournir l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe et pour aider les pays à assurer la transition des secours au développement.

Actuellement, nous voyons rarement un mois passer sans qu'une catastrophe majeure ne soit

annoncée par les médias. L'accroissement de l'incidence des catastrophes, comme le Secrétaire général le signale dans son rapport (A/62/323), donne à penser que leur fréquence et leur intensité risquent de se maintenir à l'avenir. Cela complique considérablement, notamment pour les pays en développement, la réalisation des objectifs de développement nationaux et internationaux.

Bien que les catastrophes naturelles ne fassent pas de distinction, il est important de rappeler que les pauvres sont les plus vulnérables et paient souvent le plus lourd tribut. En effet, comme le rapport le souligne à juste titre, les catastrophes contribuent à la vulnérabilité et à la pauvreté persistante, qui minent ensuite les efforts de développement et la réalisation des objectifs de développement internationaux. La dévastation causée par le tsunami survenu dans l'océan Indien il y a trois ans démontre pleinement que les communautés pauvres sont très vulnérables aux catastrophes naturelles. Elle met aussi en lumière l'importance de prêter une grande attention non seulement aux secours d'urgence, mais aussi à la réduction des risques de catastrophe, qui doit faire partie des efforts de développement.

Sous cet angle, alors que les pays touchés par le tsunami, notamment l'Indonésie, ont globalement progressé dans leurs efforts de reconstruction, il faudra tout de même de nombreuses années supplémentaires pour remédier aux risques de catastrophe qui pèsent sur les communautés touchées. En outre, parallèlement aux efforts actuels de reconstruction et de relèvement après le tsunami, la principale mission est à présent de mieux reconstruire. Les survivants de la catastrophe non seulement s'attendent à ce que les efforts de relèvement rétablissent les conditions dans lesquelles les collectivités vivaient avant le tsunami, mais souhaitent aussi créer de plus grandes capacités et mieux se préparer aux catastrophes futures.

Je voudrais par ailleurs ajouter que, dans le cadre des efforts de reconstruction, il est important de partager autant que possible les précieux enseignements tirés. De notre expérience acquise pendant le tsunami et la reconstruction des zones touchées, l'un des principaux enseignements tirés a été l'importance d'une coordination étroite sur le terrain, de la phase d'urgence à la phase actuelle de relèvement et de reconstruction.

Bien qu'ils gèrent des calendriers de relèvement différents, les pays touchés par le tsunami ont en

commun le défi du relèvement à long terme. À cet égard, je voudrais mettre en relief ce qui suit.

Premièrement, bien que les pays touchés par le tsunami aient progressé dans leurs efforts de relèvement et de reconstruction, l'appui de la communauté internationale, des pays donateurs et des institutions financières, ainsi que du secteur privé et de la société civile, reste essentiel à moyen et à long terme. Deuxièmement, il est primordial que les collectivités concernées poursuivent l'objectif de mieux reconstruire, en particulier en améliorant la qualité et en renforçant la capacité locale de gérer les catastrophes. Troisièmement, les efforts de prévention à l'aide des dispositifs d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est doivent être évalués et renforcés en permanence.

À la lumière de ces considérations, l'Indonésie présentera un projet de résolution intitulé « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien ». Le texte proposé fait suite à des résolutions antérieures sur la question, et cherche donc l'appui généreux et le parrainage des États Membres.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à toutes les délégations qui ont activement participé aux négociations sur la résolution antérieure, ainsi qu'aux représentants du Secrétariat pour leurs précieux conseils. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui permanent de l'Assemblée.

**M<sup>me</sup> Blum** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je voudrais transmettre la sincère sympathie et la solidarité du Gouvernement colombien au Gouvernement et au peuple bangladais suite à l'ouragan qui vient de dévaster ce pays, causant des pertes humaines et des souffrances.

Ma délégation prend note des rapports présentés par le Secrétaire général durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale sur l'aide humanitaire des Nations Unies.

La Colombie se félicite du rôle important joué par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le domaine humanitaire dans plusieurs régions du pays. Ma délégation encourage le système des Nations Unies à continuer de renforcer cette mission, dans le plein respect des principes directeurs de l'aide humanitaire. Il s'agit en particulier

d'appliquer le principe de neutralité et d'impartialité qui doit régir l'action humanitaire ainsi que ceux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, dans le plein respect du rôle prioritaire que doit jouer l'État dans l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de la fourniture d'aide humanitaire sur son territoire. Il est indispensable de tenir compte du fait que les États doivent assumer la responsabilité principale et première dans ce domaine. À la lecture des rapports présentés, ma délégation observe avec satisfaction qu'il y est fait référence à l'importance d'améliorer les relations avec les autorités nationales tout en renforçant les capacités locales. Ces aspects se retrouvent dans certaines analyses de situations de catastrophes et de la coordination de l'aide humanitaire.

Il importe que les agences humanitaires, et en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses organes subsidiaires, mettent de plus en plus en évidence le rôle qui doit revenir à l'État concerné. Pour proposer des solutions durables et efficaces face à une situation humanitaire donnée, il est primordial d'améliorer la coordination entre les institutions, mais surtout d'assurer leur coordination avec les institutions étatiques. C'est ainsi que la coopération humanitaire pourra s'adapter aux structures, aux plans et programmes des États qui en bénéficient, fournir une aide coordonnée et des réponses plus adaptées, et parvenir à une couverture efficace, en évitant les doubles emplois.

Cela s'applique également à l'approche par groupes thématiques, pour laquelle le Secrétaire général estime qu'il est indispensable d'améliorer l'appui aux autorités et structures nationales et locales dans le domaine humanitaire. La Colombie souhaite réaffirmer que tant que cette démarche fait l'objet d'un examen intergouvernemental à l'ONU, parallèlement à d'autres questions liées à la réforme et à la cohérence du système, son application ne doit être encouragée que lorsque les États eux-mêmes le demandent et l'autorisent.

Il importe également d'améliorer les systèmes d'information pour obtenir une efficacité accrue dans ce domaine. En matière d'évaluation des besoins, cette coordination avec les gouvernements s'avère également importante, principalement pour deux raisons. Premièrement, parce qu'elle encourage les États à développer leur propre système d'évaluation des besoins, nécessaire pour définir leurs programmes et pour acquérir le sentiment d'exercer un contrôle sur

leurs activités. Deuxièmement, parce que, lorsque les institutions nationales disposent de systèmes d'information fiables et développés, leur évaluation doit servir à déterminer les besoins et les activités d'assistance les plus adaptées à chaque contexte.

L'aide humanitaire doit contribuer à la conception et à la mise en œuvre de processus permettant de reconstruire le tissu social des populations affectées et de mettre en place des structures économiques pouvant garantir leur viabilité, une fois surmontées les difficultés les plus pressantes. L'aide humanitaire doit être coordonnée par l'État.

La Colombie dispose de programmes d'aide aux victimes de catastrophes et d'appui intégral aux populations déplacées suite à des situations de violence, qui reprennent les normes internationales pertinentes. Ces programmes incluent des composantes telles que la prévention, l'alerte rapide, l'aide humanitaire d'urgence, l'accès à des services et programmes sociaux de l'État et l'appui à la stabilisation sociale et économique.

Le plan d'aide aux populations déplacées suite à des situations de violence compte en outre une importante composante qui porte sur la protection des droits de l'homme et sur le retour volontaire. Ce plan est mis en œuvre de manière décentralisée et se fonde sur un système d'enregistrement des bénéficiaires qui s'est peu à peu amélioré afin de corriger les faiblesses identifiées. Le budget alloué à l'exécution du plan pour 2007–2010 s'élève à 500 millions de dollars approximativement par année. En outre, dans le cadre du processus de démobilisation des groupes armés illégaux, une stratégie d'indemnisation des victimes, cruciale pour la reprise des projets de vie des personnes déplacées, a été mise en place.

Étant donné que les urgences peuvent dépasser les capacités d'action, la Colombie complète ces efforts par des actions de coopération internationale. Plusieurs institutions du système des Nations Unies, ou d'autres gouvernements, le Comité international de la Croix-Rouge et diverses institutions de coopération contribuent à l'application et au perfectionnement des politiques nationales et travaillent avec les institutions gouvernementales sur le front humanitaire. Dans ce travail, il est important de rechercher, à tout moment, des synergies, une cohérence avec les plans nationaux et une coordination des actions avec les autorités nationales et locales sur le terrain.

Enfin, je réaffirme la position de la Colombie qui estime qu'il est crucial de renforcer les stratégies permettant de passer d'une situation d'urgence au développement. À toutes les étapes du processus, il faut tenir compte du fait que l'aide humanitaire, comprise comme une aide d'urgence, est temporaire et doit privilégier les mesures allant au-delà du secours et générant des solutions durables. Ce n'est qu'avec l'appui des institutions du système à la génération et au renforcement des capacités locales que l'on atteindra cet objectif, dans le plein respect, de la part des coopérants, des normes, des programmes et des besoins de l'État bénéficiaire.

**M. Olhaye** (Djibouti) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais transmettre notre sincère sympathie au peuple bangladais, qui s'efforce de surmonter l'un des cyclones les plus terribles des 10 dernières années. Plus de 2 000 personnes ont déjà trouvé la mort, mais la véritable ampleur de la catastrophe est telle que l'on craint que des milliers d'autres personnes soient décédées. Même au milieu de cette calamité, nous ne devons pas perdre de vue l'efficacité du système d'alerte rapide mis en place par le Gouvernement, qui a permis à une grande quantité de personnes – plus d'un million au moins de résidents des côtes – de fuir et de chercher un abri. Le système de réponse du gouvernement s'est également avéré extrêmement efficace et rapide. Nous avons beaucoup à apprendre du Bangladesh.

Je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour les rapports présentés lors de la présente séance. De même, je voudrais dire toute notre appréciation à l'Ambassadeur John Holmes pour l'éloquence, l'engagement passionné et le dynamisme éclairé dont il a fait preuve lorsqu'il a dirigé le travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH). Quelle que soit leur origine ou leur cause, les catastrophes naturelles frappent de plus en plus, et la conséquence directe de cet état de fait a été le risque de plus grandes pertes en vies humaines et de biens, ainsi que des dégâts matériels plus importants. Malheureusement, notre monde n'est pas non plus épargné par les conflits – je veux parler des conflits armés, en particulier en Afrique, qui continuent de forcer des millions d'individus à se déplacer, leur causant énormément de souffrances et les plaçant dans une situation d'insécurité. Bien souvent, l'accès à l'aide humanitaire leur est refusé. Dans tous ces cas, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est à l'avant-

garde des efforts faits pour galvaniser l'aide dont on a cruellement besoin afin de planifier la coordination et la stratégie pendant les situations d'urgence complexes.

Partout dans le monde, de plus en plus de personnes sont exposées et vulnérables tant aux catastrophes naturelles qu'aux situations d'urgences complexes. Aucun de ces malheurs ne limite son pouvoir destructeur à un seul pays ou une seule région. Comme l'a noté le Secrétaire général,

« Il est courant que les crises humanitaires débordent les frontières nationales, et donc que leurs incidences prennent une dimension régionale ».

« Les catastrophes naturelles touchent souvent plusieurs pays en même temps ».

« Ces exemples montrent clairement que les répercussions d'une catastrophe ou d'un conflit donné aggravent les crises humanitaires et rendent encore plus difficile l'acheminement de l'aide ». (A/62/87, par. 18, 19 et 20)

Cette évolution renforce la prise de conscience du fait que nous habitons tous ensemble cette planète; si la catastrophe actuelle ne vous touche pas, personne ne sait de quoi demain sera fait.

Les efforts de développement économique et social faits par mon pays ont été entravés par un approvisionnement en eau insuffisant; par des conditions climatiques extrêmes, notamment une aridité endémique; par de graves sécheresses; et par d'occasionnelles inondations soudaines. Djibouti est très préoccupé par cette évolution et se demande si nous devons y voir les premières manifestations en Afrique subsaharienne du réchauffement de la planète annoncé. Comme l'a dit le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les conséquences les plus marquées de l'aggravation des changements climatiques se feront sentir en Afrique. Nous constatons déjà en Afrique que les précipitations sont de plus en plus insuffisantes, que les sécheresses se multiplient et que les déserts gagnent du terrain, avec le cortège de déplacements de population et de pénuries alimentaires que cela entraîne. D'autre part, lorsque la saison des pluies arrivera, même si elle est plus courte, nous pouvons nous attendre à des inondations et des dommages graves pour les infrastructures.

Nous pouvons conclure de tout cela qu'il est nécessaire que chacun de nous, dans la limite de ses

capacités respectives, développe et élargisse sa capacité de faire face aux risques et à l'adversité. La planification en cas de catastrophes, ou son absence, fait toute la différence en fin de compte. Toutefois, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, les secours d'urgence ne reçoivent que 5 % du financement humanitaire mondial. Il faut faire beaucoup plus pour fournir aux fonds communs et aux mécanismes de financement humanitaire des moyens de financement supplémentaires à affecter à la planification aux catastrophes, y compris les appels éclairs, les appels globaux et les fonds d'urgence des divers organes et organisations non gouvernementales.

La dernière question que je souhaite aborder concerne la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Ce Fonds a marqué un grand progrès dans la bonne direction pour garantir la fourniture d'une aide humanitaire fiable et en temps utile aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés. Djibouti est fier de contribuer, même symboliquement, à ce Fonds. Nous pensons que nous avons le devoir d'assumer une part, si humble soit-elle, de la tâche consistant à atténuer les catastrophes naturelles qui retentissent sur nos vies.

**M<sup>me</sup> Park Enna** (République de Corée) (*parle en anglais*): Permettez-moi d'embrée, Monsieur, d'exprimer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple de la République de Corée au Gouvernement et au peuple bangladais suite à la terrible catastrophe causée par le cyclone Sidr. Nous espérons de tout cœur que des mesures de relèvement seront prises rapidement dans le cadre de l'intervention humanitaire renforcée de la communauté internationale, en coopération étroite avec le Gouvernement bangladais.

Jetant un regard sur l'année écoulée, nous avons à la fois de bonnes et mauvaises nouvelles dans le domaine de l'aide humanitaire. La bonne nouvelle est que des progrès ont été réalisés dans les initiatives essentielles, comme cela a été dûment noté dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/62/87. Premièrement, la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été couronnée de succès, et l'on débat actuellement dans l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies de la cohérence à l'échelle du système. En outre, de nombreuses initiatives ont été mises à l'essai et se sont avérées pertinentes, notamment l'approche par regroupement et le système des coordinateurs humanitaires. Les partenariats pour l'assistance

humanitaire croissent également et, dans son rapport, le Secrétaire général a noté qu'un dialogue était en cours pour améliorer la coordination entre les secteurs civil et militaire.

Parmi les efforts visant à renforcer les partenariats dans la région Asie-Pacifique, la République de Corée a accueilli la Réunion de partenariat du Groupe de soutien des donateurs au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui s'est tenue à Séoul les 12 et 13 juin. Cette réunion a permis aux pays donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et aux pays de la région Asie-Pacifique de mettre en commun leur sagesse et de réfléchir aux moyens de renforcer la coopération dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Nous nous heurtons également, hélas, à des défis énormes. Les tendances importantes qui peuvent entraver l'aide humanitaire comprennent l'urbanisation croissante, les changements climatiques, les catastrophes naturelles de plus en plus sévères et la menace croissante que représentent les pandémies.

Gardant ces défis à l'esprit, ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général consacré à la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement (A/61/836). Nous pensons qu'il fournit un fondement solide pour faire avancer les réformes, et nous demandons à ce que ces pratiques visant à renforcer la cohérence à l'échelle du système soient mises en œuvre aussi tôt que possible.

Dans ce processus, le rôle du Secrétaire général est crucial. Il devrait continuer à faire montre d'esprit d'initiative et de qualités de dirigeant alors qu'il prend la tête du processus de réforme. Nous pensons également que le système humanitaire international doit s'adapter aux changements climatiques. Les débats récents, tenus lors de la réunion de haut niveau sur les changements climatiques, devraient donc trouver leur place dans la réponse que nous apporterons à la question de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

La République de Corée promeut aussi avec vigueur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les interventions humanitaires et dans la coordination interinstitutions. Les femmes et les enfants sont plus vulnérables dans des situations d'urgence; en fait, ils représentent la majorité des

victimes placées dans une semblable situation. Nous sommes notamment très préoccupés par la gravité des violences sexuelles ciblant les femmes dans de nombreuses situations d'urgence. À cet égard, nous pensons que le Coordonnateur des secours d'urgence, les entités pertinentes de l'ONU et les États Membres devraient renforcer leurs efforts pour examiner la question de la violence sexuelle dans leurs activités humanitaires.

Comme nous le savons tous, nous ne pourrons jamais avoir assez de fonds pour satisfaire à chaque demande de secours humanitaire. Compte tenu des limites d'ordre pratique, ma délégation pense qu'il est vital de répartir les fonds et l'assistance en fonction des besoins évalués. Cette approche n'est possible que si une évaluation des besoins est faite. Une telle évaluation peut aider à garantir que cette assistance est adaptée aux régions ou États spécifiques. Par exemple, au cours de la Réunion de partenariat du Groupe de soutien des donateurs au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui s'est tenue à Séoul, on a observé que les catastrophes naturelles avaient bien plus de répercussions que les conflits armés, comme cela a été démontré par les inondations fréquentes en Asie, notamment en République populaire démocratique de Corée, en Indonésie, au Viet Nam et aux Philippines l'été dernier, et plus récemment au Bangladesh. Notre région a groupé effectivement 73 % des décès dus aux catastrophes naturelles dans le monde depuis 2000. C'est pour cela que nous devons apporter plus d'attention à l'atténuation des risques et à la planification des situations d'urgence.

Des facteurs comme ceux-ci doivent être examinés avec soin lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le type d'aide et d'assistance à fournir. Nous estimons que l'ONU doit accentuer son appui aux initiatives de prévention et de préparation aux catastrophes aux niveaux régional et national.

L'accès humanitaire est un autre facteur à prendre à considération. Comme le Secrétaire général le souligne avec raison, l'accès humanitaire aux populations dans le besoin est une condition préalable à toute initiative en la matière. Il appartient à chaque gouvernement de garantir l'accès aux zones de son pays qui se trouvent en situation d'urgence. Il est regrettable que certains pays tentent de décourager les acteurs humanitaires de se rendre dans les régions touchées.

En vue d'apporter des secours d'urgence rapides, systématiques et coordonnés à l'étranger, la République de Corée a promulgué, en mars 2007, une loi relative aux secours internationaux d'urgence.

Je terminerai en exprimant la conviction de mon pays que les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et une approche centrée sur les droits de l'homme doivent guider nos efforts en matière d'assistance humanitaire. La République de Corée saisit cette occasion pour s'engager une nouvelle fois à œuvrer en faveur d'une coopération accrue afin d'améliorer et de renforcer le système d'assistance et de secours humanitaires de l'ONU.

**M. Shinyo** (Japon) (*parle en anglais*): Pour commencer, nous adressons nos sincères condoléances au peuple bangladais pour les nombreuses pertes humaines et les graves dégâts matériels causés par le récent cyclone. Nous ressentons de la compassion et sommes prêts à venir en aide à la population du Bangladesh, de concert avec la communauté internationale.

Le Japon salue les efforts déployés pour faire progresser la réforme humanitaire, qui permettra une plus grande efficacité dans la fourniture d'aide humanitaire et la protection de ceux qui sont dans le besoin. Nous félicitons le Secrétaire général adjoint Holmes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) pour le travail qu'ils accomplissent, avec d'autres partenaires humanitaires, en vue de renforcer la coordination de l'aide humanitaire et des secours d'urgence apportés par l'ONU.

Toute organisation humanitaire doit tirer les enseignements de ce qui s'est produit dans le passé et renforcer encore son expertise pour répondre rapidement aux urgences humanitaires. Pour cela, un rôle moteur est attendu du Coordonnateur des secours d'urgence qui, nous l'espérons, continuera d'œuvrer vigoureusement à relever le défi. Pour sa part, le Japon continuera de faire le maximum pour promouvoir la réforme humanitaire.

Nous voulons aujourd'hui mettre l'accent sur trois points. Premièrement, en ce qui concerne la réforme humanitaire, il n'est pas nécessaire de rappeler que le système des Nations Unies est l'une des plus grandes bureaucraties du monde. Toute bureaucratie, y compris l'ONU, a ses défauts : la rigidité, par exemple, la tendance à défendre des intérêts particuliers, ou encore la lenteur à agir lorsqu'on fait appel à elle. La

communauté humanitaire de l'ONU a toutefois engagé un processus visant à corriger ces lacunes, et nous lui en savons gré.

Nous appuyons les changements qui s'opèrent, notamment la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et la mise en place du principe de responsabilité sectorielle et des coordonnateurs humanitaires. Cette évolution constitue une tentative utile de consolider la structure humanitaire de l'Organisation. Il reste beaucoup à faire, mais nous espérons que le renforcement des structures dirigeantes sur le terrain aura pour résultat final que l'assistance humanitaire, chaque fois qu'elle sera le fait de l'ONU, sera fournie de manière coordonnée et cohérente.

Cependant, le processus de réforme doit être plus large que cela. Nous sommes confrontés à des difficultés variées, par exemple s'agissant des personnes déplacées, de l'intervention dans les crises « oubliées », de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire, de l'amélioration de l'évaluation des besoins et de l'accès humanitaire. Ces difficultés sont celles de l'ensemble de la communauté internationale, et tous les États Membres doivent par conséquent contribuer à les surmonter.

Nous tenons à insister sur la valeur ajoutée à la réforme humanitaire par le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes : les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien » (A/61/699). Celui-ci contient des recommandations utiles, et nous prions l'ONU d'adopter celles que le Secrétariat est en mesure d'appliquer à l'intérieur du système.

Deuxièmement, nous voudrions souligner la nécessité d'investir davantage dans la transition des secours au développement, comme proposé dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, créé par le Secrétaire général. Le Japon convient que nous devons œuvrer en faveur d'une transition sans à-coups, et il reconnaît que l'un des buts importants des consultations officielles sur la cohérence à l'échelle du système est de traiter la question. J'ajouterais que le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, que gère le BCAH, est un instrument financier utile pour effectuer une telle transition, et nous aimerions prendre part à des consultations sur la meilleure manière d'utiliser le Fonds à cet effet.

Le défi que pose la transition se rapporte aussi à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. La notion couvre des questions variées, parmi lesquelles l'assistance humanitaire, le processus de paix, la sécurité, l'aide à la reconstruction et l'édification de la nation, et le Gouvernement japonais, dans sa Charte sur l'aide publique au développement, en a fait une priorité vitale. En tant que président de la Commission de consolidation de la paix, nous souhaitons apporter une contribution maximale à cet organe de façon à produire des résultats concrets et utiles dès que possible en approfondissant la discussion stratégique au sein de la Commission et en renforçant la coordination avec d'autres entités, dont la Banque mondiale.

Troisièmement, nous voudrions mentionner, cette année encore, l'urgence de prévenir les désastres. Les conséquences des catastrophes naturelles peuvent être considérablement atténuées en prenant les mesures préventives qui s'imposent. En bâtissant une société qui puisse survivre à une catastrophe majeure, nous pouvons réduire les risques et aussi l'ampleur des conséquences. Nous devons déployer autant d'efforts pour la prévention que nous en déployons actuellement en vue d'apporter une réponse humanitaire aux catastrophes, et nous devons le faire de manière globale, en améliorant la préparation, en consolidant les moyens de réaction et en renforçant les capacités en parallèle. Le personnel humanitaire doit, lui aussi, œuvrer à la réduction des risques dans le cadre de ses activités d'assistance.

Le Gouvernement japonais est d'avis que la réduction des risques est une priorité dans la promotion de la sécurité humaine et un pilier fondamental du développement durable, et qu'elle a également une incidence critique sur la manière dont le monde s'adapte aux changements climatiques.

En tant que nation disposant de connaissances et de technologies étendues en matière de prévention des catastrophes, le Japon participe activement à la coopération internationale dans ce domaine et souhaite maintenir cet engagement. Au Sommet Asie-Afrique de 2005, par exemple, il a annoncé qu'il consacrerait plus de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour aider l'Asie, l'Afrique et d'autres régions à prendre des mesures de prévention, d'atténuation et de réduction des risques.

L'objectif que la communauté internationale doit poursuivre est clairement décrit dans le Cadre d'action

de Hyogo adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est tenue à Kobe en janvier 2005, et nous devons travailler en ce sens avec constance et efficacité.

De ce point de vue, nous nous réjouissons de la création du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement de la Banque mondiale, et de la première réunion du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, tenue en juin. Nous nous félicitons également de la mise en œuvre d'initiatives régionales telles que le Système d'alerte aux tsunamis, coordonné par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

Nous rendons hommage au personnel humanitaire, qui s'acquitte des difficiles responsabilités qui sont les siennes, souvent dans de graves conditions de crise. Et nous condamnons les intimidations et assassinats visant ceux qui luttent si vaillamment pour le bien-être d'autrui. Nous devons tous faire tout notre possible pour assurer leur sécurité. Avant tout, nous devons progresser dans la réforme de l'aide humanitaire, en nous tenant aux côtés des personnes touchées par les urgences humanitaires, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui ont un besoin si criant de notre aide. J'assure l'Assemblée que le Japon s'acquittera de sa part dans cette tâche.

**M<sup>me</sup> Bhandari** (Népal) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Népal, je tiens à remercier le Secrétaire général des rapports présentés au titre du point 71 de l'ordre du jour.

Le monde est confronté à intervalles réguliers à des défis tels que des catastrophes, des flux de réfugiés, des conflits et d'autres crises humanitaires. Nous avons récemment été témoins du cyclone dévastateur au Bangladesh. Au nom du peuple népalais, je tiens à témoigner notre sympathie au Gouvernement bangladais et aux victimes du cyclone. Nous formons l'espoir que la communauté internationale saura fournir l'aide demandée à la suite de cette catastrophe. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la coordination de l'aide humanitaire et des secours d'urgence dans ce type de situation.

Les enseignements tirés de catastrophes passées nous montrent qu'une approche plus systématique servirait mieux l'intervention humanitaire. En particulier, le système des Nations Unies peut jouer un

rôle plus actif dans l'analyse des risques, l'alerte précoce et la coordination des interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les catastrophes. Nous pensons qu'il faut un mécanisme plus soutenu pour réunir les ressources nécessaires aux interventions humanitaires et aux secours d'urgence, notamment par l'entremise du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires lancé l'an dernier.

L'aide humanitaire et les secours d'urgence se heurtent à de nombreuses difficultés, notamment à des problèmes d'accès, de coordination, de santé et de sécurité du personnel, ainsi qu'au manque de ressources adéquates. Le personnel humanitaire doit souvent faire face à différentes menaces à sa sécurité, parfois même sous la forme d'attaques délibérées et de prises d'otages. Le Népal déplore de telles attaques et appelle à la mise en place d'un mécanisme plus robuste pour protéger la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire ou autre des Nations Unies.

Bien que la responsabilité principale de la protection des membres du personnel des Nations Unies incombe aux gouvernements des pays bénéficiaires de leur présence, le système des Nations Unies doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer la sûreté et la sécurité de son personnel humanitaire et de maintien de la paix.

Le Département de la sûreté et de la sécurité devrait renforcer sa capacité d'analyser les menaces à la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et d'élaborer un mécanisme de prévention de telles menaces. En particulier, sa capacité de négocier durant des crises, comme les situations de prise d'otages, a besoin d'être renforcée. Il faut davantage de coordination entre le système des Nations Unies, les gouvernements et les institutions humanitaires non gouvernementales pour prendre en charge les aspects humanitaires de catastrophes, de flux de réfugiés ou de déplacements de personnes à l'intérieur d'un pays qui résultent de conflits.

En tant que pays sujet à des catastrophes telles que des tremblements de terre, des inondations et des glissements de terrain, le Népal attache une grande importance au travail de l'ONU dans le domaine des interventions humanitaires et des secours d'urgence. Le Gouvernement népalais a accordé une haute priorité à la prévention et à l'atténuation des catastrophes, ainsi qu'aux secours et au redressement ultérieurs, et a intégré ces notions dans la planification du développement. Nous avons cependant besoin d'un

appui plus soutenu au renforcement de nos capacités nationales d'intervention humanitaire et de secours d'urgence.

Le Népal est déterminé à faire parvenir des secours et à assurer un redressement aux victimes de la décennie de conflit, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global signé en novembre 2006 par le Gouvernement népalais et le Parti communiste népalais – maoïste. Sur la base de cet Accord, le Ministère de la paix et de la reconstruction travaille en coordination avec les acteurs concernés au retour en toute sécurité dans leurs foyers des personnes déplacées et à la récupération de leurs terres et biens. Le Népal serait fort reconnaissant d'une aide internationale accrue à ses efforts visant à secourir et remettre sur pied les victimes du conflit, ainsi qu'à la reconstruction de ses infrastructures détruites au cours du conflit.

Nous espérons que le dialogue en cours entre les partis politiques permettra d'arrêter prochainement les dates des élections à l'Assemblée constituante. Ces faits nouveaux et d'autres intervenus dans le processus de paix nous donnent la certitude que la détresse humanitaire du peuple népalais frappé par le conflit du passé sera bientôt soulagée.

Enfin, le Népal est déterminé à collaborer avec d'autres États Membres au renforcement de la coordination des interventions humanitaires et secours d'urgence des Nations Unies dans le monde entier.

**M. Tarragô** (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres délégations pour exprimer les condoléances et la solidarité du Brésil au peuple et au Gouvernement bangladais à la suite de la catastrophe qui a affligé leur pays.

Le Brésil a intensifié ses efforts en vue de fournir une assistance humanitaire aux régions et aux populations touchées par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes. Ces initiatives sont menées dans le contexte de notre solidarité et de notre engagement envers la défense et la réalisation des droits de l'homme et du développement universel. Elles représentent également pour la société brésilienne une occasion de mener une action commune dans le domaine des affaires humanitaires sous la forme d'une participation nécessaire à la pleine réalisation de la démocratie.

L'assistance fournie en 2005 aux victimes du tsunami survenu dans l'océan Indien et le rapatriement des ressortissants brésiliens du Liban à la suite du

conflit de 2006 sont des exemples récents qui signalent une nouvelle phase de la participation du Brésil à l'assistance humanitaire internationale, pour ce qui est tant du volume de l'aide fournie que de son acheminement dans des zones reculées.

Bien entendu, les pays voisins du Brésil en Amérique latine et dans les Caraïbes ont bénéficié de notre aide. Ces deux dernières années, le Brésil a fourni des ressources ou envoyé des médicaments, des vivres et du personnel spécialisé dans 11 pays de la région.

Mon pays a également accordé l'asile à un nombre sans précédent de personnes en provenance de Palestine. En 2007, il a reçu sur son territoire plus de 100 réfugiés palestiniens touchés par la crise en Iraq. Nous l'avons fait en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des organisations non gouvernementales (ONG) locales.

Pour que les responsables brésiliens des questions humanitaires connaissent mieux le système et les pratiques des Nations Unies, le Brésil a organisé, en mars 2007, un séminaire sur l'assistance humanitaire internationale auquel ont assisté le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence et le Président du Projet « Casques blancs » de l'Argentine, qui ont échangé de précieuses informations avec nos autorités fédérales et régionales et avec nos services de protection civile.

Nous avons pris note de la conclusion du Secrétaire général, à savoir que les demandes d'assistance humanitaire vont sans doute augmenter, ce qui exigera de nouveaux efforts de la part des États Membres et des organisations non gouvernementales. Nous partageons l'avis du Secrétaire général sur la nécessité de mettre en place d'urgence une réponse multilatérale et globale pour remédier aux changements climatiques, lesquels sont en relation directe avec un grand nombre des situations d'urgence auxquelles nous avons fait face et continuerons encore de faire face à l'avenir.

Nous estimons que l'engagement des acteurs à tous les niveaux d'intervention face aux situations d'urgence est particulièrement important. Il nous faut donc renforcer les capacités locales, nationales et régionales afin de veiller à ce que des ressources adéquates soient déployées en temps voulu.

La coordination sur le terrain est tout aussi importante que l'engagement des acteurs pertinents. Nous avons été informés avec intérêt des résultats obtenus à ce jour par les groupes de travail sectoriels. Nous attendons avec intérêt d'avoir une évaluation complète des avantages que présente l'application d'une approche modulaire sur le terrain.

En dépit du caractère imprévisible de nombre de situations d'urgence, il est possible d'adopter une approche préventive, laquelle est plus importante que jamais. Nous sommes favorables aux initiatives axées sur la réduction des risques et la préparation aux catastrophes, surtout dans les secteurs et les communautés vulnérables. L'expérience unique de l'ONU en matière de situations d'urgence doit être pleinement partagée afin de renforcer les capacités locales et nationales. Par ailleurs, il faut incorporer les meilleures pratiques qui existent au niveau local dans les compétences de l'ONU.

Notre propre expérience sur notre territoire nous a permis de prendre conscience du rôle crucial joué par les organisations communautaires et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, dans les opérations de secours, d'intervention rapide et de relèvement. Leur participation aux efforts de coordination avec les agences gouvernementales améliorera considérablement l'efficacité de l'ensemble du système d'intervention. Par exemple, le réseau d'Amérique latine et des Caraïbes en matière d'assistance psychologique dans les situations d'urgence et les catastrophes a été récemment mis en place par la société civile avec l'appui des gouvernements.

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires s'est révélé être un instrument important face aux situations d'urgence. Nous nous félicitons de ce que ses ressources soient sur le point d'atteindre l'objectif fixé de 500 millions de dollars. Le Brésil a versé une contribution au Fonds cette année et espère faire une annonce de contribution encore plus élevée à la conférence de haut niveau qui doit se tenir en décembre. Nous attendons avec intérêt de connaître les résultats de l'examen indépendant qui sera fait du Fonds en 2008.

Nous tenons à souligner l'importance d'un accès sans entrave du personnel humanitaire aux zones touchées. Nous déplorons le fait qu'en particulier dans les situations de conflit armé, cet accès est parfois refusé de manière délibérée. Ce refus constitue une

violation du droit international humanitaire, ce qui implique dans de nombreux cas une violation du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit des réfugiés. L'État a la responsabilité de protéger sa propre population et, à notre avis, cette responsabilité consiste également à garantir l'accès du personnel humanitaire aux individus touchés.

Nous restons préoccupés par les risques continus auxquels est exposé le personnel humanitaire partout dans le monde, en particulier dans les situations d'urgence complexes. Et nous sommes consternés d'apprendre, comme nous le dit le rapport du Secrétaire général de septembre 2007 sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/62/324), que 4 000 incidents environ se sont produits au cours des 12 derniers mois. Des arrangements et des politiques doivent être adoptés en vue d'assurer la sécurité adéquate tant du personnel des Nations Unies que du personnel recruté localement. Qui plus est, les crimes commis contre le personnel humanitaire ne doivent pas rester impunis : les responsables doivent être traduits en justice.

Une question qui mérite toute notre attention est le passage de la phase des secours à celle des activités de développement. Nous croyons, à cet égard, que la Déclaration et le Cadre d'action de Hyogo doivent être pleinement mis en œuvre, pour ce qui est en particulier des engagements pris pour aider les pays en développement, surtout les plus vulnérables et les pays frappés par une catastrophe, à s'acheminer vers le développement durable. Il faut encourager les États à renforcer leurs capacités, à promulguer des lois appropriées et à mener de manière continue des stratégies placées sous le contrôle national leur permettant de faire face aux conséquences des catastrophes. Dans ce contexte, la coopération entre les États, le système des Nations Unies et d'autres organisations compétentes est très importante.

Nous voudrions encore une fois appeler l'attention sur la nécessité d'adopter une approche révisée et plus globale des questions humanitaires, une approche qui dépasse la dichotomie fournisseurs/bénéficiaires, donateurs/réциpiendaires, et qui ne se limite pas aux aspects financiers.

Dans de nombreux cas, les pays en développement, en particulier les pays situés à proximité des zones de conflit, apportent une contribution notable, absorbant souvent un flux massif de réfugiés et supportant les coûts économiques et

sociaux élevés des situations régionales d'urgence humanitaire. Il faut donc garantir aux pays en développement une plus large participation aux prises de décisions et à la supervision politique des affaires humanitaires. Le Brésil reste déterminé à œuvrer dans ce sens.

**M. Carmon** (Israël) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de féliciter le Président pour sa conduite avisée des travaux de l'Assemblée générale. Pour gagner du temps et par souci de brièveté, j'ai l'intention de condenser les questions de l'ordre du jour qui concernent ma délégation en une seule déclaration.

Avant tout, ma délégation souhaite faire part de sa profonde sympathie au Bangladesh, qui a été frappé récemment par un cyclone désastreux. Nous adressons nos condoléances au Gouvernement bangladais et aux familles innombrables qui ont perdu des proches, et nous espérons que l'action humanitaire engagée pour atténuer les effets de cette grave catastrophe naturelle continuera de secourir et d'aider les millions de personnes qui ont dû fuir leurs foyers et ont tout perdu.

La coordination de l'aide humanitaire d'urgence est une question de grande importance pour l'ONU. Israël s'est progressivement doté d'une expertise spécifique reconnue dans les domaines de l'assistance rapide en cas de catastrophe et de la gestion des catastrophes, et considère qu'il est de sa responsabilité de partager son expérience avec la communauté internationale. Lorsque les catastrophes arrivent, qu'il s'agisse de tremblements de terre, de tsunamis ou de conflits politiques, les premiers jours sont souvent les plus décisifs pour les activités qui sauvent des vies. Israël envoie ainsi régulièrement des équipes d'intervention rapide, des équipes de recherche de personnes disparues, des équipes de secours et des équipes médicales sur les lieux de catastrophes naturelles, dans notre région et partout dans le monde. Pour ne citer que quelques cas au cours des dernières années, des équipes ont été envoyées en Arménie, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Sri Lanka et en Turquie.

En ce qui concerne la déclaration prononcée plus tôt dans la journée (voir A/62/PV.53) par le représentant palestinien au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/62/82), il est regrettable que le représentant, une nouvelle fois, ait privilégié la rhétorique et le discours politicien plutôt que la réalité et la recherche de

solutions constructives aux problèmes existants. Bien entendu, nombre de facteurs très complexes sont à prendre en considération lorsqu'on regarde la situation dans notre région, comme les facteurs liés à la sécurité israélienne et à la stabilité palestinienne. En raison de la violence interne à laquelle on assiste parmi les Palestiniens depuis quelque temps, de trop nombreuses chances de progrès ont été gâchées. Le terrorisme palestinien qui se poursuit quotidiennement pose aussi le même problème. Personne ne peut s'abstraire de cette réalité très grave; c'est pourtant ce que vient de faire, de façon étonnante, le représentant dans la déclaration que nous avons entendue aujourd'hui même.

Comme beaucoup ici le savent, en raison des choix importants effectués par les dirigeants palestiniens, il y a un Gouvernement aujourd'hui qui satisfait aux normes de la communauté internationale. C'est pourquoi, lorsqu'on regarde la réalité sur le terrain, il y a un certain nombre d'initiatives et de projets visant spécifiquement à porter assistance au peuple palestinien. Mais la déclaration fait aujourd'hui par le représentant palestinien semble ne tenir aucun compte de ces évolutions importantes.

Que l'on considère un instant la distance astronomique qui sépare l'exposé politisé de mon collègue palestinien de la réalité sur le terrain. Une réalité sur le terrain, c'est un projet d'égout, sous la direction de la Banque mondiale, qui est en cours à Beit Lahia dans la bande de Gaza pour remédier à la capacité insuffisante des fosses de décantation situées à proximité du village. Israël s'emploie à accélérer la construction de l'usine en recherchant les tubes non métalliques qui seront utilisées sur le site.

Une autre réalité sur le terrain est qu'à l'heure actuelle, plus de 230 stagiaires palestiniens dans des domaines comme la santé publique, les petites entreprises, l'agriculture, la planification de l'éducation et l'autonomisation des femmes et des jeunes sont inscrits dans des projets et des séminaires parrainés par Israël par l'entremise de son Centre pour la coopération internationale (MASHAV). Des centaines d'autres ont participé à des programmes analogues au cours des 15 dernières années.

Une autre réalité sur le terrain, ce sont les rencontres qui ont lieu entre responsables économiques israéliens et palestiniens, à l'image des réunions entre l'Association des fabricants israéliens et ses homologues palestiniens, et le lancement par le Fonds

Portland d'une Chambre de commerce israélo-palestinienne. Autre réalité encore sur le terrain : Israël a débloqué, contrairement à ce que nous avons entendu aujourd'hui, environ 250 millions de dollars de recettes fiscales et douanières; le solde, qui représente près de 250 autres millions de dollars, doit être transféré d'ici à la fin de l'année conformément aux souhaits et aux instructions des Palestiniens.

Ce ne sont que quelques exemples des dispositions concrètes qui sont prises pour aider le Gouvernement palestinien et pour favoriser un climat de progrès. Israël estime que ce nouveau Gouvernement apporte une nouvelle occasion d'avancer dans le processus de paix et de réaliser le projet de deux États, raison pour laquelle il a facilité les déplacements et levé des points de contrôle en Cisjordanie, autorisé le déploiement des forces de sécurité palestiniennes et consenti au transfert de fournitures et d'équipements à ces forces.

Mais aucune assistance ne sera jamais offerte au détriment de la sécurité israélienne, ni autorisés des actes de nature à mettre en danger la vie de nos concitoyens. Puis-je rappeler à l'Assemblée qu'hier encore, alors qu'Israël envisageait de libérer 441 prisonniers palestiniens comme geste de bonne volonté, plus de 20 obus de mortier ont été tirés sur Israël depuis la bande de Gaza?

Les Palestiniens doivent se rendre compte que la sécurité et la sûreté d'Israël sont dans leur propre intérêt national. Aussi longtemps que des roquettes continueront de tomber sur les habitants de Sderot et d'autres villes israéliennes, les points de passage ne pourront pas fonctionner correctement. Le terrorisme est à blâmer pour les restrictions aux points de passage et à l'accès. C'est pourquoi assumer leurs responsabilités en matière de sécurité est la première et la plus importante mesure que les Palestiniens puissent prendre afin de vivre la promesse de jours meilleurs.

En ce qui concerne le projet de résolution A/62/L.12, intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl », Israël est heureux de faire partie de ses coauteurs et de s'associer au consensus, et nous affirmons l'importance d'une coopération et d'une coordination internationales larges et actives afin d'atténuer les conséquences de pareils accidents pour la vie et la santé de tous les humains.

Cependant, ma délégation aimerait qu'il soit pris acte, pour examen à une date ultérieure, d'un problème connexe. Nous voulons croire qu'à l'avenir, les projets de résolution sur ce point de l'ordre du jour traiteront non seulement des personnes touchées dans les pays et les zones géographiques concernés, mais aussi de toutes les populations qui vivaient auparavant dans la région où la catastrophe s'est produite et qui en ont été les victimes. Que les individus aient choisi ou non de continuer à vivre dans la région où est survenue la catastrophe a bien peu d'importance à côté du fait qu'ils continuent d'en souffrir et d'en supporter les conséquences. Dans le cas précis de Tchernobyl, bon nombre d'individus et de familles ont migré vers d'autres pays. Par exemple, Israël a absorbé environ 100 000 migrants de la région de Tchernobyl au long des années. Dès lors, eux aussi devraient avoir droit au même accès à l'information et être compris dans la recherche, les études et les documents publiés sur les conséquences sanitaires, écologiques et socioéconomiques de la catastrophe de Tchernobyl, en particulier les travaux demandés par des entités des Nations Unies.

Étant donné que les projets de résolution sur cette question seront examinés tous les trois ans à compter de la prochaine session, ma délégation a voulu qu'il soit pris acte de ses préoccupations dans l'espoir qu'elles feront l'objet d'un débat dans les négociations à venir.

**M. Mohamad** (Soudan) (*parle en arabe*) : J'aimerais dire tout d'abord que nous admirons l'excellente façon dont M. Kerim a dirigé jusqu'à présent les travaux de l'Assemblée générale. J'aimerais aussi faire part de nos sentiments de solidarité et de sympathie envers le Gouvernement et le peuple du Bangladesh concernant la catastrophe naturelle récemment survenue dans ce pays. Nous prions la délégation du Bangladesh de bien vouloir adresser notre profonde sympathie et nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de ce pays.

J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général du rapport complet présenté sous la cote A/62/87 et intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ». Nous tenons aussi à saluer les efforts des organismes et des organisations compétents dans le domaine humanitaire, comme l'Organisation internationale pour les migrations, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et toutes les organisations non gouvernementales (ONG) – qui

méritent une mention à part – appuyés par les organisations nationales, la société civile, les secteurs et les associations œuvrant pour accélérer l'accès à l'aide des personnes touchées par des crises.

Pour faire face aux défis mondiaux d'aujourd'hui, y compris les problèmes humanitaires, une compréhension plus large est nécessaire afin de renforcer la coopération et la coordination avec les institutions nationales. Le monde est témoin actuellement d'une augmentation des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme. Certaines des catastrophes se répètent d'une manière qui nécessite des mécanismes conjoints coordonnés d'alerte rapide, et ces catastrophes récurrentes ont conduit à ce que nous appelons la mondialisation des catastrophes humaines qui traversent les frontières, décuplant ainsi leurs terribles effets.

À cet égard, le Gouvernement soudanais souhaite réaffirmer l'importance de respecter les principes de l'aide humanitaire, à savoir la neutralité, l'indépendance, la transparence, l'intégrité et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays.

Le rôle des États au niveau régional est essentiel pour compléter les efforts de l'ONU par l'entremise du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'expérience du Soudan à cet égard est un bon exemple du rôle régional des États. Le Soudan dispose du plus grand réseau d'aide d'urgence au monde, à savoir *Sudan Lifeline*, qui coordonne l'aide humanitaire avec l'assistance des gouvernements nationaux. Sur la base de cette expérience, et en plus de l'aide des Nations Unies au Darfour, le Soudan a signé un protocole humanitaire en mars 2007 avec l'ONU et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. John Holmes. Cela a eu un effet positif et a permis d'accélérer la fourniture de l'aide humanitaire au Darfour grâce au système d'accession rapide.

Le Gouvernement soudanais a créé un comité de haut niveau pour assurer le suivi de l'application de ce protocole. Ce comité groupe des représentants de l'ONU et de ses institutions spécialisées, ainsi que des représentants des pays donateurs qui suivent l'application du protocole. Les effets de la stabilisation de l'aide humanitaire – comme l'indiquent clairement les rapports du Secrétaire général sur la fourniture de l'aide humanitaire – apparaissent dans la stabilisation des statistiques de la malnutrition, la réduction des taux de mortalité et la stabilisation des chiffres de la santé

publique, le résultat étant qu'il n'y a pas de maladies épidémiques dans la région à l'heure actuelle.

Cela n'aurait pas pu se produire sans la coopération ni la coordination entre l'ONU et ses institutions spécialisées, d'une part, et le Gouvernement soudanais et ses importantes organisations nationales, d'autre part. Tout en réaffirmant l'importance de l'aide humanitaire face aux catastrophes dues à l'homme, l'ONU doit, en même temps, prêter davantage d'attention à des solutions pacifiques durables.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire au Darfour (A/62/87), mais souhaitons faire quelques observations sur certaines parties, en particulier le paragraphe 15. Les régions où l'accès humanitaire a stagné, en raison du manque de sécurité, sont les zones où les mouvements rebelles ont pris le contrôle. Ce sont les seules zones où des attaques sont conduites contre les travailleurs humanitaires. Les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité ont indiqué que ce sont ces mouvements rebelles qui ont conduit ces attaques.

Ma délégation tient à exprimer sa plus profonde satisfaction et gratitude à tous ceux qui ont pris part à l'aide humanitaire au Darfour.

L'expérience du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, comme l'indique le rapport, démontre l'importance de faire parvenir l'aide jusque dans les secteurs qui échappent aux circuits traditionnels, en apportant une aide immédiate pour répondre aux appels lancés à affronter les défis qui se posent dans les secteurs nécessitant une stabilisation. Cela souligne la nécessité d'une action commune et d'une aide au développement, dans le cadre de projets d'action rapide et de faible ampleur qui encourageraient le retour depuis les camps dans les régions d'origine. Cela souligne également l'importance d'une complémentarité dans l'aide humanitaire et la nécessité du développement, de façon à ne pas compter uniquement sur l'aide, mais aussi à assurer une transition sans heurt de l'aide au développement et à la reconstruction.

Le rapport du Secrétaire général met en relief, dans ses recommandations, l'importance de renforcer la coopération des organismes des Nations Unies avec des organisations régionales et non gouvernementales. Tout en réaffirmant l'importance des organisations non gouvernementales dans le domaine humanitaire, nous devons dire que certaines ONG se servent de l'aide

humanitaire pour réaliser des objectifs autres que l'aide humanitaire.

Tout dernièrement, nous avons assisté à une tentative, de la part d'une organisation non gouvernementale française, d'utiliser une façade humanitaire pour tenter d'enlever des enfants soudanais et tchadiens à leurs foyers et de les faire passer en fraude à l'étranger sous couvert d'assistance humanitaire. Des initiatives aussi alarmantes de la part de certaines ONG nous amènent à demander à toutes les parties de se conformer aux directives humanitaires pour parvenir aux objectifs souhaités.

Nous sommes disposés à renforcer la coordination de l'aide humanitaire dispensée par l'ONU afin de répondre aux situations d'urgence récurrentes et complexes dans différentes parties du monde.

**M<sup>me</sup> Rodríguez de Ortiz** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant tout, nous souhaitons exprimer la solidarité du peuple et du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela avec les victimes et leurs proches au Bangladesh qui viennent d'être frappés par la tragédie récente du cyclone Sidr.

La République bolivarienne du Venezuela attache une importance particulière à l'aide humanitaire et aux secours d'urgence dispensés à l'échelle internationale en cas de catastrophe. Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer la pertinence de la résolution 46/182 de décembre 1991, qui énonce les principes directeurs de l'aide humanitaire d'urgence de l'ONU. Nous devons œuvrer à susciter une mobilisation à l'échelle mondiale et une plus grande prise de conscience de l'ampleur véritable des problèmes que nous devons affronter, face à toutes sortes de menaces. Cela suppose de limiter les risques de catastrophes avec le concours de tous les acteurs concernés, non seulement les autorités des pays à tous les niveaux, mais aussi les organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes. Nous devons passer à l'action. Le Venezuela est convaincu qu'il faut promouvoir la mise en œuvre à l'échelle régionale de toutes les mesures nécessaires pour avancer dans cette direction. Nous comptons sur notre conscience pour progresser et disposons d'ailleurs des outils nécessaires. Nous n'avons aucune excuse pour ne pas le faire. La communauté internationale peut compter sur l'appui de notre pays, allié naturel de cette lutte.

Au niveau national, le Président de la République bolivarienne du Venezuela s'est exprimé dans ce sens et notre pays s'est doté, par la voie constitutionnelle, d'un organisme national chargé de la protection civile et de la gestion des catastrophes. Depuis février 2005, cet organisme a pour mission de renforcer les mesures de prévention des catastrophes. Nous sommes ainsi passé de la gestion des catastrophes à la gestion des risques afin de mettre en place un système robuste, transversal et multisectoriel, qui comprend non seulement des entités gouvernementales de décision, mais aussi des acteurs ayant un impact précis : les entreprises privées, les organisations non gouvernementales, les volontaires et la société en général. Nous avons créé une commission nationale de gestion des risques, dans le cadre d'une politique principalement axée sur la réduction des risques au plan structurel et autre. En outre, un dispositif humanitaire, baptisé « Simón Bolívar », a été créé afin d'améliorer la prévention et l'intervention en cas de catastrophe. Nous démarquant de l'approche centrée sur l'aide des unités qui existaient auparavant, nous avons mis en place un mécanisme multidisciplinaire et multisectoriel axé sur la réduction des risques. Pour cela, nous nous sommes inspirés du principe de l'évaluation des dommages et de l'analyse des besoins, appliqué par les organismes de secours d'urgence pour mettre au point un système d'évaluation des risques et d'analyse des besoins, pour des risques précis et appelant une intervention, de quelque nature que ce soit, au niveau national.

Cette équipe humaine est disséminée dans cinq régions du pays d'où elle prépare ses interventions internationales, en Amérique centrale, dans les pays andins, en Amazonie, dans toute la Caraïbe et dans le reste du monde, pour fournir une aide humanitaire. En outre, elle dispose de sources de financement nationales, étatiques et municipales pour ses actions de prévention et d'intervention en cas de catastrophe. Elle est ainsi intervenue dans les pays suivants : Bolivie, Cuba, Dominique, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine et Suriname. Elle est également venue en aide aux Libanais déplacés et évacués durant les hostilités que le Liban, pays frère, a subies l'an dernier. De même, il y a lieu de se féliciter de l'aide humanitaire apportée en signe de solidarité à nos pays frères du Chili, du Bangladesh et du Mexique. En Bolivie, nous sommes intervenus en 2006 suite aux inondations puis avons concouru à la mise en place

d'un système de prévention qui a permis de limiter les dommages par la suite.

Par ailleurs, nous veillons à identifier, analyser et prévenir les risques de catastrophes, ainsi qu'à renforcer les systèmes d'alerte rapide par l'intermédiaire du Centre national de prévention et d'intervention en cas de catastrophe (CENAPRAD), entité chargée des questions techniques et scientifiques au sein de l'Organisation nationale de la protection civile et de la gestion des catastrophes. Cet organisme recueille et analyse les données sur les risques de catastrophe à l'échelle nationale afin de faciliter la prise de décisions en matière de prévention et d'intervention.

Nous faisons aussi beaucoup dans le domaine de l'enseignement scolaire et extrascolaire. Des projets éducatifs sont mis en œuvre à l'attention des communautés locales pour leur apprendre à organiser, planifier et développer la gestion des risques et des catastrophes et, ainsi, leur donner les moyens de mieux se protéger. De son côté, le Gouvernement national s'efforce de limiter les facteurs de risques par le biais de missions éducatives, concernant par exemple l'alphabétisation et la formation primaire, diversifiée et supérieure. Ce faisant, il touche une grande partie de la population exclue du système éducatif. Ces programmes comprennent une formation complète dans le domaine de la protection civile, qui est axée sur la gestion des risques et des catastrophes. D'autres missions de nature sociale, concernant notamment la santé, l'alimentation, l'habitat, l'énergie et les populations autochtones sont mises en œuvre dans le but de réduire la pauvreté et l'exclusion, qui ont atteint des niveaux très élevés dans notre pays et qui, comme dans une grande partie du monde, s'exacerbent au lendemain d'une catastrophe.

En outre, nous prenons une part active aux activités des organismes régionaux et sous-régionaux compétents, notamment aux travaux de la conférence de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, organisée à Haïti du 14 au 16 novembre 2007 par l'Association des États de la Caraïbe (AEC). Nous y avons participé parce que nous sommes convaincus que la réduction des risques passe par le renforcement des capacités en matière de prévention, d'atténuation des effets et d'intervention et que notre génération a le devoir de soutenir ce type d'activités.

Il convient également de souligner que le Venezuela a récemment reçu la visite d'une délégation

du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), dirigée par la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, M<sup>me</sup> Margareta Wahlström. Incontestablement fructueuse, cette visite nous a permis de resserrer davantage les liens avec cet organisme spécialisé de l'ONU.

Enfin, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela considère qu'il est important de prier une nouvelle fois le Secrétaire général de présenter un rapport détaillé sur la manière dont le BCAH finance les activités d'aide humanitaire et sur l'impact de cette aide dans les pays frappés par une catastrophe naturelle.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État observateur du Saint-Siège.

**M<sup>sr</sup> Migliore** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je voudrais, en tout premier lieu, exprimer mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement du Bangladesh au lendemain du terrible cyclone qui a fait plusieurs milliers de morts et anéanti les biens et les sources de revenus de millions de personnes. Nous remercions tous ceux qui ont réagi sur le champ à l'urgence humanitaire.

Les ravages auxquels nous venons d'assister au Bangladesh témoignent des effets dévastateurs qu'ont chaque année les catastrophes naturelles et anthropiques partout dans le monde. Les hommes et les femmes qui œuvrent au service des organisations humanitaires locales, nationales et internationales, dont beaucoup ont une vocation religieuse, risquent leur vie et leur avenir pour venir en aide aux victimes de ces catastrophes. C'est pour la sécurité de ces travailleurs humanitaires et pour le bien-être des sinistrés que nous devons nous employer à mettre en place un système d'intervention en cas de catastrophe qui soit véritablement performant, coordonné et humain.

L'an dernier, les très nombreuses catastrophes naturelles qui sont survenues dans le monde se sont malheureusement accompagnées d'un grand nombre d'autres, provoquées par l'homme et lourdes de conséquences.

Les conflits armés ont ravagé des sociétés en de nombreux endroits, pris des vies, ruiné des économies, retardé le développement et mis en échec les efforts faits pour rétablir la paix. Compte tenu des terribles conséquences des conflits armés, nous devons une fois

encore rappeler que, dans le cas malheureux d'une guerre, toutes les parties concernées doivent respecter pleinement les règles et principes du droit international et du droit international humanitaire en matière de protection du personnel humanitaire, et notamment permettre l'accès complet et sans entrave du personnel humanitaire à toutes les personnes qui ont besoin d'aide. De même, ces parties ont l'obligation de garantir un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire pour les civils et toutes les victimes de conflits armés.

Les États Membres accordent une attention croissante à la nécessité de prévenir et de réduire les risques liés aux catastrophes. L'adoption du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 a démontré la volonté des pays d'accorder à la préparation aux catastrophes et à la prévention la même importance qu'aux interventions et au relèvement. Cette politique est particulièrement pertinente aux niveaux national et local. En augmentant les connaissances des acteurs locaux et leur capacité à intervenir efficacement dans les situations d'urgence, les pays peuvent réduire le coût à long terme et les conséquences d'une catastrophe. Les organisations civiques et confessionnelles locales sont très efficaces à cet égard et doivent donc être pleinement impliquées, soutenues et, si nécessaire, dûment protégées.

La place de l'ONU au sein de la communauté internationale lui donne une position de premier plan pour coordonner l'intervention humanitaire en cas de catastrophe. Pour que cette intervention soit efficace, l'Organisation a besoin de la pleine coopération de tous les États directement concernés, en particulier s'agissant de veiller à ce que ces derniers respectent pleinement leurs obligations conformément au droit international et au droit international humanitaire et à ce qu'ils s'acquittent de la responsabilité de protéger leur propre peuple.

De plus, étant donné que le nombre et la diversité des agences humanitaires augmentent, l'ONU pourrait intensifier la coopération entre elles et tirer parti de leurs capacités complémentaires, tout en respectant leurs différences, ainsi que les buts et principes spécifiques de chaque organisation. Nous relevons avec intérêt le travail réalisé à cet égard par le Comité permanent interorganisations.

Le relèvement à long terme et durable après une catastrophe reste une tâche redoutable et une nécessité. Alors que les gouvernements individuels ont la

responsabilité d'élaborer des stratégies de relèvement à long terme, la collaboration avec les agences locales est importante, en particulier avec celles qui ont acquis une connaissance pratique de la situation et déploient des ressources à long terme dans la région. Cela pourrait atténuer les effets négatifs involontaires, notamment à l'égard des secteurs de la société les plus vulnérables, qui résultent de la transition de l'aide humanitaire d'urgence à la phase de relèvement.

Enfin, le relèvement à long terme requiert l'intérêt et l'appui constants de la communauté internationale. Très souvent, des reportages en direct et des images de catastrophes humanitaires suscitent énormément de bonne volonté et de solidarité internationale; mais à mesure que l'attention et les ressources se déplacent vers d'autres priorités, bonne

volonté et solidarité faiblissent rapidement ou même disparaissent. Le prix à payer pourrait être très élevé, en particulier dans des situations d'après conflit où la probabilité d'un retour à la violence est très grande ou aux endroits où une catastrophe naturelle véritablement désastreuse pourrait réduire à néant la base économique de collectivités entières.

Il est nécessaire de ne pas relâcher l'engagement si nous voulons mettre en place un système de relèvement durable et à long terme des populations et des régions touchées. C'est pourquoi nous nous félicitons des initiatives visant à mettre en relief des situations humanitaires souvent oubliées et des efforts humanitaires sous-financés partout dans le monde.

*La séance est levée à 18 h 5.*